



Les Glariers, Sierre

Concours de projets pour l'aménagement d'espaces publics,  
contextualisé à l'échelle du quartier

---



RAPPORT DU JURY

JUIN 2026



|                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Mot du président de la Ville</b>                             | <b>3</b>  |
| <b>Mot de la présidente du jury</b>                             | <b>4</b>  |
| <b>1. Préambule</b>                                             | <b>6</b>  |
| 1.1. Situation générale et périmètre du concours                | 6         |
| 1.2. Contexte – Évolution urbaine de l'Ouest sierrois           | 7         |
| 1.3. Objectifs du concours                                      | 8         |
| <b>2. Clauses relatives à la procédure</b>                      | <b>9</b>  |
| 2.1. Maître de l'ouvrage et organisateur                        | 9         |
| 2.2. Genre de concours et procédure                             | 9         |
| 2.3. Conditions de participation                                | 9         |
| 2.4. Conflits d'intérêts                                        | 9         |
| 2.5. Prix, mentions et indemnités                               | 9         |
| 2.6. Droit d'auteur-e                                           | 10        |
| 2.7. Mandat – intention du maître de l'ouvrage                  | 10        |
| 2.8. Litiges                                                    | 10        |
| 2.9. Calendrier du concours                                     | 10        |
| 2.10. Composition du jury                                       | 11        |
| <b>3. Cahier des charges – Programme</b>                        | <b>12</b> |
| 3.1. Programme pour le projet d'espaces publics (échelle 1:500) | 12        |
| 3.2. Programme pour l'image de contextualisation (1:1000)       | 12        |
| 3.3. Critères de jugement du concours                           | 13        |
| <b>4. Examen préalable</b>                                      | <b>14</b> |
| 4.1. Délai de remise des projets                                | 14        |
| 4.2. Réception des projets                                      | 14        |
| 4.3. Conformité des projets & examen préalable                  | 14        |
| 4.4. Conformité des documents remis par les participants        | 14        |
| 4.5. Respect du périmètre du concours                           | 15        |
| 4.6. Conformité au programme                                    | 15        |
| 4.7. Respect des normes et faisabilité technique                | 15        |
| 4.8. Analyse financière des coûts de construction               | 15        |
| <b>5. Jugement</b>                                              | <b>16</b> |
| 5.1. Séance de jury                                             | 16        |
| 5.2. Acceptation des projets au jugement et exclusion des prix  | 16        |
| 5.3. 1 <sup>er</sup> tour d'élimination                         | 16        |
| 5.4. 2 <sup>e</sup> tour d'élimination                          | 17        |
| 5.5. Classement et attribution des prix                         | 17        |
| 5.6. Recommandations du jury                                    | 18        |
| 5.7. Levée de l'anonymat                                        | 18        |
| 5.8. Approbation du rapport du jury                             | 19        |
| <b>6. Projets primés</b>                                        | <b>21</b> |
| <b>7. Projets non primés</b>                                    | <b>46</b> |





La Ville de Sierre est une ville de quartiers et de villages. Au fil des siècles et autour d'un petit bourg, ses villages historiques, issus pour bon nombre de la transhumance anniviarde, finirent par se rejoindre, créant une petite ville au charme atypique.

Durant le XX<sup>e</sup> siècle, et plus encore dans sa seconde moitié, la ville prend forme, se densifie et s'étend, principalement et naturellement vers l'ouest de son territoire.

Ce développement urbain, accéléré depuis les années 1980, fait de l'ouest de notre ville le secteur actuellement les plus densément peuplés de notre territoire.

Au cœur de ces quartiers, un espace demeure libre de toute habitation au lieu-dit des *Glariers*. Relevons, pour mémoire et pensées, l'étymologie de ce nom en s'appuyant sur la définition proposée par Henry Suter dans son lexique. Glariers : « Terrain graveleux, rocailleux, souvent inondé ; grève de rivière ; banc de gravier dans le lit d'un cours d'eau. En patois glire, du latin glarea, glaria : "gravier, gros sable". » Il est fort à parier que ce terme faisait référence aux aléas liés à la rivière qui borde ce site. La si joliment nommée *Bonne-Eau*.

Ancien espace de camping touristique jusque dans les années 1980, cet espace accueille l'école primaire des Glariers ainsi que la salle omnisports, triple salle dédiée aux sports en intérieur et lieu d'attraction majeur.

La Ville de Sierre, propriétaire des terrains alentour, cherche depuis longtemps à valoriser ses terrains à l'intention de ses habitants, en affirmant leur vocation publique comme lieux de rencontre, espaces de respiration et pôles de convergence vivants. Ce secteur de la ville souffre en effet d'un manque d'espaces extérieurs publics, alors même qu'il est particulièrement dense en population.

Forte de cette volonté et attentive aux besoins avérés des riverains, la Ville lance en 2025 le concours des espaces publics des Glariers. Sur la base d'un cahier des charges défini, des bureaux spécialisés internationaux ont proposé leurs idées pour le développement, par étapes, de ce lieu.

Le présent concours se veut la première étape d'un développement harmonieux et réfléchi pour les prochaines décennies.

La Ville de Sierre remercie les bureaux ayant participé à ce concours ainsi que les membres du jury pour leur implication dans ce projet d'avenir.

Pierre Berthod, le 26 mai 2026

Le site des Glariers, quartier le plus dense de Sierre, témoigne d'une époque où les espaces extérieurs relevaient principalement du domaine privé. Aujourd'hui, l'évolution de la société et de ses valeurs entraîne une prise de conscience du besoin d'espaces publics, démocratiques, partagés, inclusifs, intergénérationnels, capables de tisser ou réparer des liens sociaux durables au sein de la population.

Forte de cette prise de conscience et de son expérience, la Ville de Sierre, à travers la mise à disposition d'une poche de verdure de plus de 20 hectares, offre une occasion rare et précieuse de réfléchir l'espace public, avec la grande particularité de le penser et le structurer avant le bâti. Dimensionner, tester, jauger la pertinence et la granulométrie du bâti au regard du socle et de la charpente jugée nécessaire de l'espace ouvert.

Ce concours a permis de placer au centre des débats les enjeux sociaux du besoin d'espaces ouverts/verts généreux qui permettent des usages pour tous, et les enjeux climatiques au travers de la végétation, des îlots de fraîcheur, de la gestion des eaux. Ces éléments servant d'opportunités pour rétablir les liens, géographiques et sociaux, entre les quartiers et renforcer le rôle fédérateur des espaces publics.

Le choix de la procédure de type concours témoigne de la volonté de la Ville de Sierre de garantir une démarche rigoureuse, transparente et qualitative, une occasion d'envisager des solutions innovantes, grâce à la diversité des réponses.

Par ailleurs, cette méthode en procédure ouverte favorise la participation de bureaux de la place comme de jeunes talents. L'opportunité de créer des équipes interdisciplinaires a permis, elle, d'enrichir les propositions, d'élargir les réflexions et de comprendre finement les enjeux du site et de son intégration dans le territoire.

Je tiens à remercier chaleureusement la Ville de Sierre pour la confiance accordée au jury, ainsi que pour son bel engagement à travers l'organisation de ce concours. Je remercie également l'ensemble du jury qui disposait d'un large panel de compétences (techniques, économiques, sociales, géographiques, écologiques) et dont l'expertise, la rigueur et la richesse des échanges ont permis le meilleur choix.

Même si la réalisation globale de ces espaces prendra encore un certain temps, je me réjouis déjà de voir ce quartier emblématique de Sierre se transformer, petit à petit, grâce aux nouveaux *Jardins des Vignes*.

Sibylle André, le 20 mai 2026

## 1. Préambule

---

### 1.1. Situation générale et périmètre du concours

---

Le quartier des Glariers, à l'ouest de Sierre, connaît une forte densité de population et une grande diversité sociale. Malgré cette vitalité, le secteur manque aujourd'hui d'espaces publics de qualité : le quartier ne dispose pas de place publique, et les espaces de jeux sont dispersés et souvent privés.

Or, la Ville de Sierre possède environ 37 000 m<sup>2</sup> de terrains aux Glariers. Ces parcelles comprennent notamment l'école, la salle omnisports, des espaces de stationnement, un écopoint, le centre espagnol, ainsi que des zones arborées et viticoles.



Sierre, quartier des Glariers, photo aérienne 2023, source : vsgjs.ch



Afin d'améliorer durablement la qualité de vie dans le quartier, la Ville de Sierre souhaite donc transformer plusieurs parcelles communales situées à l'est de l'école des Glariers et de la salle omnisports (périmètre du concours, en rouge sur le plan ci-dessous).

C'est avec cet objectif que la Ville a organisé ce concours, portant sur la création d'espaces publics accessibles à tous, capables de structurer le quartier et de renforcer les liens sociaux. Le projet doit également proposer une vision plus large du développement du secteur, avec une image de contextualisation qui permette de réfléchir à l'échelle du quartier (portant sur le périmètre élargi, en rose sur le plan en ci-dessous).



## 1.2. Contexte – Évolution urbaine de l'Ouest sierrois

---

Le quartier des Glariers s'est développé principalement à partir des années 1960. Un ancien camping, installé au pied de la colline de Piney, a marqué les débuts du secteur. Son pavillon d'entrée, datant de 1960 et aujourd'hui occupé par un centre espagnol, constitue un élément patrimonial que la Ville souhaite préserver et valoriser. Au fil des décennies, plusieurs infrastructures publiques ont été construites : la salle omnisports en 1978, la rue du Mont-Noble en 1986, puis l'école des Glariers en 1999.

Hormis la cité Aldrin datant des années 70, la majorité des bâtiments ont été construits après 1980. Chaque ensemble résidentiel possède ses propres espaces de jeux ou de détente, mais ces aménagements sont souvent privés, dispersés et peu connectés entre eux. Il manque encore de véritables espaces publics capables de rassembler les habitants. De plus, la végétalisation du secteur demeure insuffisante. De nombreuses zones minérales créent des îlots de chaleur et les arbres sont encore peu présents en dehors de certains axes routiers.

Le secteur bénéficie néanmoins de plusieurs atouts. Il est bien desservi pour les déplacements à vélo et à pied, tout en étant proche d'espaces naturels importants, comme les rives du Rhône ou la colline des Potences.

L'ouest de Sierre est aujourd'hui l'un des secteurs les plus densément peuplés de la ville. Sa population a fortement augmenté depuis les années 2000 et cette croissance devrait se poursuivre en raison de plusieurs projets immobiliers en cours ou à venir.

Sur le plan démographique, le quartier se distingue par sa jeunesse : une grande partie des habitants a moins de 20 ans. La diversité culturelle y est également très marquée, avec une forte proportion de résidents étrangers, principalement issus de pays européens. La Ville souhaite que les futurs espaces publics favorisent les échanges entre les différentes communautés et répondent aux besoins de toutes les générations.

Parallèlement, Sierre mène plusieurs projets urbains majeurs pour renforcer l'attractivité de l'ouest de la ville. Le développement du secteur Condémines-Métralerie, la création d'une nouvelle patinoire et l'installation de la Haute École d'Art participent à cette dynamique de transformation.

### 1.3. Objectifs du concours

---

La Ville de Sierre a l'ambition de densifier la végétation en ville et d'augmenter la place à disposition des piétons et de la mobilité douce. Elle souhaite permettre une urbanisation qualitative des Glariers à moyen terme et conserver les terrains nécessaires pour répondre aux besoins d'intérêt général, agrandir le centre scolaire et réaliser des espaces publics. Un concours d'architecture pour l'agrandissement du centre scolaire et le réaménagement de la cour d'école aura lieu fin 2026 / début 2027 sur le périmètre de la zone d'intérêt général (en bleu sur le plan en page 6) et intégrera les résultats de ce concours. Le résultat de ce concours permettra également de redimensionner la zone d'intérêt général afin d'y situer les nouveaux espaces publics.

La Ville attend des solutions simples et innovantes, spécifiques par rapport aux enjeux locaux, des propositions de mise en œuvre évolutives et par étapes, en phase avec les attentes de la population et les enjeux contemporains.

## **2. Clauses relatives à la procédure**

---

### **2.1. Maître de l'ouvrage et organisateur**

---

Le maître d'ouvrage (ci-après MO), autorité adjudicatrice de la procédure, est la Ville de Sierre, représentée d'un point de vue administratif par son Service de l'urbanisme.

Pour l'assister dans l'organisation, la Ville de Sierre a mandaté le bureau d'architecture Mijong sàrl, à Sion, comme bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (ci-après BAMO).

### **2.2. Genre de concours et procédure**

---

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3, 4 et 6 du règlement SIA 142, édition 2009, ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 al. 2c, d'une procédure ouverte selon l'art. 18 et 22 de l'AIMP du 25 novembre 2019 (état au 01.01.2024) et selon l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 mars 2023 (état au 01.01.2024), ainsi que selon les art. 22 à 24 de l'Ordonnance sur les marchés publics (OcMP) du 29 novembre 2023 (état au 01.01.2024).

### **2.3. Conditions de participation**

---

Le concours est ouvert aux professionnel-le-s qualifié-e-s en architecture, urbanisme ou architecture du paysage. Les participants doivent être titulaires d'un diplôme reconnu ou inscrits aux registres professionnels suisses.

Les candidatures individuelles comme les groupements sont autorisés. Chaque équipe doit toutefois désigner un mandataire principal responsable des échanges avec la Ville.

Les bureaux participants doivent également garantir le respect des règles professionnelles et des obligations sociales.

Les conditions de participation ont été vérifiées par le BAMO. Tout-e-s les participant-e-s ont été admis-e-s au concours.

### **2.4. Conflits d'intérêts**

---

Les participant-e-s ne doivent entretenir aucun lien professionnel ou personnel susceptible de créer un conflit d'intérêts avec le MO, les membres du jury ou les expert-e-s du concours.

Certaines équipes ayant déjà travaillé sur des études préalables du quartier sont néanmoins autorisées à participer, car elles ne bénéficient pas d'avantages particuliers.

### **2.5. Prix, mentions et indemnités**

---

La somme globale des prix et mentions s'élève à 83 835 CHF hors taxe. Cette somme se base sur les directives de la Commission des concours SIA 142i-103f, édition 2015. Le MO et le BAMO ont échangé avec la SIA afin de s'assurer de la conformité de la somme globale des prix proposée dans le cadre de ce concours.

Cette somme était destinée à l'attribution de 3 à 10 prix et des mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'art. 17.3 du règlement SIA 142. De ce montant, 40% au maximum pouvaient être attribués à des mentions.



## 2.6. Droit d'auteur·e

---

Le droit d'auteur·e sur les projets reste propriété des participant·e·s. Les documents relatifs aux projets primés et recevant une mention deviennent la propriété du maître de l'ouvrage, les droits d'auteur·e·s restant garantis.

## 2.7. Mandat – Intention du maître de l'ouvrage

---

La Ville de Sierre prévoit de confier le mandat de réalisation complet à l'équipe lauréate, sous réserve de la faisabilité du projet et des validations administratives nécessaires.

Si certaines compétences techniques devaient manquer, la Ville pourrait compléter l'équipe avec d'autres spécialistes afin de garantir la bonne réalisation du projet.

## 2.8. Litiges

---

L'art. 28 du règlement SIA 142 est applicable. Les décisions relevant de l'appréciation du jury sont sans appel.

Les contestations concernant la décision du jury doivent être déposées après la publication des résultats et l'attribution du mandat subséquent. Le recours doit être adressé auprès de l'autorité désignée par la loi sur les marchés publics au Tribunal Administratif cantonal à Sion dans un délai de 10 jours. Il comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, ainsi que la signature du recourant ou de son mandataire.

## 2.9. Calendrier du concours

---

|                                                                            |                      |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Publication du concours<br>et mise à disposition des documents (sur Simap) | sa. 13 décembre 2025 |
| Délai pour l'envoi des questions des participant·e·s                       | me. 14 janvier 2026  |
| Publication Réponses aux questions (sur Simap)                             | me. 28 janvier 2026  |
| Délai d'inscription (par envoi postal)                                     | ve. 27 février 2026  |
| Rendu des projets (par envoi postal)                                       | ve. 10 avril 2026    |
| Jugement final des projets                                                 | mi-mai 2026          |
| Publication des résultats, remise des prix et vernissage                   | fin juin 2026        |

## 2.10. Composition du jury

---

### **Présidente et membre professionnelle :**

|               |                                                                     |
|---------------|---------------------------------------------------------------------|
| Sibylle André | Architecte EPF, architecte-paysagiste FSAP, urbaniste FSU, Lausanne |
|---------------|---------------------------------------------------------------------|

### **Membres professionnels :**

|                           |                                                                                                       |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Valérie Hoffmeyer         | Architecte-paysagiste HES FSAP, Genève                                                                |
| Marcel Jäggi              | Architecte EPF, SIA, MAS Aménagement du territoire EPF, Zurich                                        |
| Rebecca Parisod           | Géographe-urbaniste, REG A, SIA, FSU, Yverdon                                                         |
| Marie-Paule Thomas        | Sociologue-urbaniste, Lausanne                                                                        |
| Laurence Salamin Rywalski | Architecte EPF, Cheffe du service des constructions, des bâtiments et de l'urbanisme, Ville de Sierre |

### **Membres non-professionnels ou dépendants du MO :**

|                        |                                                                              |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Pierre Berthod         | Président de la Ville de Sierre                                              |
| Edy Beney              | Vice-président et conseiller municipal, Urbanisme et sports, Ville de Sierre |
| Jennifer Genoud Epiney | Conseillère municipale, Santé, social, intégration, Ville de Sierre          |
| Pierre Kenzelmann      | Conseiller municipal, Travaux publics, Ville de Sierre                       |
| Robert Métrailler      | Conseiller municipal, Édilité, bâtiments et écoles, Ville de Sierre          |

### **Membres suppléants professionnels :**

|                  |                                     |
|------------------|-------------------------------------|
| Valérie Cina     | Architecte EPF, géobiologue, Sierre |
| Michel Follonier | Architecte EPF SIA, Sierre          |
| Céline Guibat    | Architecte EPF, BSA, SIA, Sion      |

### **Membres suppléants non-professionnels ou dépendants du MO :**

|                   |                                                                            |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Stéphane Delaloye | Chef du service de l'environnement et des travaux publics, Ville de Sierre |
| Richard Koller    | Urbaniste, Service de l'urbanisme, Ville de Sierre                         |

### 3. Cahier des charges – Programme

---

#### 3.1. Programme pour le projet d'espaces publics (échelle 1:500)

---

Le projet d'espaces publics constitue le cœur du concours. Au sein du périmètre du concours (en rouge sur le plan en page 6), il doit proposer des lieux adaptés à toutes les générations et à la diversité culturelle du quartier.

Les aménagements attendus, dans la limite du coût déterminant, honoraires compris, de 1 200 000 CHF.- (hors TVA), comprennent :

- une place publique centrale favorisant les rencontres ;
- des espaces de jeux pour enfants (6 à 12 ans) et pour la petite enfance (moins de 6 ans) ;
- des lieux dédiés aux adolescents et jeunes adultes ;
- des espaces de liaison entre ces lieux.

En outre, le projet doit également intégrer :

- plusieurs infrastructures pratiques comme un écopoint, des places de stationnement pour voitures, motos et vélos, et des WC publics ;
- une maison de quartier ;
- un commerce de proximité ;
- une unité d'accueil pour enfants et
- un dojo.

Le projet doit aussi intégrer l'ancien pavillon du camping, tout en valorisant les liens avec l'école et la salle omnisports.

Le périmètre du concours, en zone à bâtir, représente pour la Ville une réserve stratégique de la ville pour la densification. Ce sont les espaces publics nécessaires aujourd'hui qui détermineront le potentiel de développement des constructions de demain (planification et structuration par le vide). Le projet doit donc également esquisser l'assiette d'implantation potentielle du bâti en fonction de la qualité des espaces publics souhaités.

Une attention particulière doit être portée à la végétalisation, à la gestion des eaux de pluie, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Les surfaces perméables, les arbres et les plantations doivent contribuer à créer un quartier plus frais, plus agréable et plus durable.

Enfin, les futurs espaces doivent rester accessibles à toutes les personnes, y compris celles à mobilité réduite, tout en garantissant le bon fonctionnement des infrastructures scolaires et sportives existantes.

#### 3.2. Programme pour l'image de contextualisation (échelle 1:1000)

---

Une vision urbaine élargie doit justifier l'implantation des espaces publics dans le contexte du quartier et de la ville. L'image de contextualisation, au sein du périmètre élargi (en rose sur le plan en page 6), doit ainsi proposer une vision de l'évolution du quartier à l'horizon 2040. Elle doit montrer comment les futurs espaces publics s'intègrent dans le développement urbain des Glariers, soit :

- Identifier les points d'attention, les actions à mener, pour le développement du périmètre ;
- Mettre en réseau le secteur du concours avec le quartier et la ville ;
- Identifier les accès motorisés depuis le réseau existant aux assiettes d'implantation des différents îlots ;
- Identifier les accès des modes doux (piétons, vélos) depuis le réseau existant aux assiettes d'implantation des différents îlots.

### 3.3. Critères de jugement du concours

---

Les projets ont été évalués selon les critères suivants :

Qualité conceptuelle et urbaine :

- respect du cahier des charges
- qualité générale du concept et de sa mise en œuvre
- identité et caractère des espaces publics
- cohérence entre les différentes échelles du projet

Qualité d'usage :

- confort et qualité de vie
- diversité des usages et mixité
- qualité des espaces publics proposés
- dimensionnement pertinent des espaces

Urbanisme et stratégie de projet :

- principes d'urbanisation
- identification des interventions prioritaires
- possibilité de phasage et d'interventions temporaires

Faisabilité :

- faisabilité technique
- faisabilité économique
- faisabilité foncière

Développement durable :

- écologie et climat urbain
- conditions de plantation
- gestion des ressources
- simplicité d'entretien

Innovation et pertinence :

- créativité et innovation
- adaptabilité du projet
- prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux

## 4. Examen préalable

---

### 4.1. Délai de remise des projets

---

Sur 25 inscrit-e-s, 15 projets ont été rendus dans les conditions prescrites par le règlement du concours.

### 4.2. Réception des projets

---

- |    |                                                                         |
|----|-------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Le haricot urbain, parc de la Bonne Eau                                 |
| 02 | Onomastique                                                             |
| 03 | Au cœur des Glariers, un parc qui fait vivre le quartier                |
| 04 | Traces fertiles                                                         |
| 05 | Les graines des Glariers                                                |
| 06 | Un dialogue vivant entre l'humain et la végétation                      |
| 07 | Terrasses indociles– Déployer un paysage frugal et ludique aux Glariers |
| 08 | Esper & Lurette                                                         |
| 09 | Le parc, cœur du quartier                                               |
| 10 | Origami du quotidien                                                    |
| 11 | Parc des Piney                                                          |
| 12 | Main dans la main                                                       |
| 13 | Les jardins des vignes                                                  |
| 14 | Au fil de l'eau                                                         |
| 15 | Le Strip                                                                |

### 4.3. Conformité des projets & examen préalable

---

Les projets ont été réceptionnés par la chancellerie de la Ville de Sierre. L'anonymat et les délais ont été respectés. Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable qui a pris en compte le règlement du programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un cahier remis aux membres du jury le vendredi 1<sup>er</sup> mai.

L'analyse a porté sur les points suivants et a été effectuée par les entités suivantes :

- |                                                    |                   |
|----------------------------------------------------|-------------------|
| • Conformité des documents demandés et des formats | par le BAMO       |
| • Conformité du périmètre du concours              | par le BAMO       |
| • Conformité des exigences du programme            | par le BAMO       |
| • Respect des normes et faisabilité technique      | par le MO         |
| • Analyse financière des coûts de construction     | par rwb groupe SA |

### 4.4. Conformité des documents remis par les participant-e-s

---

Tous les projets sont complets, ont été rendus anonymement et sont admis au jury. Les points suivants sont à relever :

- Le projet n° 2 : Rendu sans évaluation des coûts et sans image illustrant l'identité du quartier.
- Le projet n° 3 : Le rendu a été imprimé sur du carton blanc.



#### 4.5. Respect du périmètre du concours

---

Tous les projets sont admis au jury.

A relever que :

- Les projets n° 1 et 14 : écopoint placé hors périmètre.
- Le projet n° 3 : UAPE et dojo implantés hors périmètre.
- Le projet n° 5 : places de stationnement hors périmètre.
- Le projet n° 15 : places de stationnement, écopoint et bâtiments hors périmètre.
- Les projets n° 6 et 8 n'ont pas indiqué le périmètre du concours sur les planches.

#### 4.6. Conformité au programme

---

Tous les projets sont admis au jury, les 15 projets étant, dans leurs parties essentielles, conformes au programme. On peut toutefois relever que les projets n° 3, 5, 8 et 11 n'ont pas proposé d'assiette d'implantation potentielle du bâti en fonction des espaces publics.

#### 4.7. Respect des normes et faisabilité technique

---

Un atelier a été organisé par la ville de Sierre le mardi 28 avril 2026, dans la salle de gym du centre scolaire de Borzuat. En s'appuyant sur l'expertise de différents services communaux, cet atelier visait à analyser le respect des normes et la faisabilité technique des projets.

Dans le cadre de cette journée, les expert-e-s suivant-e-s ont ainsi été consulté-e-s :

- Rachel Pralong, chef du service Culture, Sport et Intégration
- François Pfefferlé, responsable des sports
- Jacques Zufferey, chef du service École et Jeunesse
- Anne Couturier, directrice de l'ASLEC, coordinatrice du Phare-ouest
- Patrick Caloz, responsable des bâtiments
- Marcin Ostrowski, chargé de projet bâtiments
- Camille Boyne, responsable des travaux publics

Une analyse détaillée des différents aspects, ainsi que des recommandations à prendre en compte dans le cadre des délibérations a été fournie à la suite de l'atelier.

#### 4.8. Analyse financière des coûts de construction

---

On peut relever que :

- Le projet n° 2 : aucune évaluation des coûts fournie
- Les projets n° 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 : aucun détail / zoom fourni

L'ensemble des candidatures a néanmoins fait l'objet d'un traitement équitable. Tous les dossiers ont été examinés attentivement et, lorsque cela était possible, un avis a été formulé sur la faisabilité financière des projets.

## 5. Jugement

---

### 5.1. Séance de jury

---

Le jury s'est réuni pendant 2 journées, le vendredi 1<sup>er</sup> mai et le lundi 4 mai 2026 dans la salle de gym du centre scolaire de Borzuat. Stéphane Delaloye, membre suppléant dépendant du maître d'ouvrage, était absent le premier jour.

### 5.2. Acceptation des projets au jugement et exclusion des prix

---

Sur la base de l'examen préalable décrit au chapitre 4, les 15 projets ont été admis au jugement.

Le jury a considéré que certaines libertés prises par les projets ne justifiaient pas une exclusion des prix. Tous les projets sont donc retenus pour la répartition des prix.

### 5.3. 1<sup>er</sup> tour d'élimination

---

Le 1<sup>er</sup> tour d'élimination s'est tenu le vendredi 1<sup>er</sup> mai et s'est déroulé comme suit :

- Prise de connaissance individuelle des projets ;
- Présentation du rapport de l'examen technique et formel par le BAMO ;
- Présentation de la partie 'respect des normes et faisabilité' par le MO ;
- Présentation de l'évaluation des coûts par le bureau rwb groupe SA ;
- Formation de 4 groupes 4 membres pour connaissance approfondie des projets ;
- Restitution en plénum des analyses par chaque groupe ;
- Délibération et décision d'élimination.

Après analyse des projets sur la base de critères de jugement au chapitre 3.3, le jury a délibéré et s'est prononcé de la manière suivante :

Les 9 projets suivants sont éliminés au 1<sup>er</sup> tour :

- 01 Le Haricot urbain
- 02 Onomastique
- 03 Au cœur des Glariers
- 05 Les Graines des Glariers
- 06 Un dialogue vivant entre l'humain et la végétation
- 07 Terrasses indociles
- 08 Esper & Lurette
- 10 Origami du quotidien
- 15 Le Strip

Les 6 projets suivants sont retenus pour le 2<sup>e</sup> tour :

- 04 Traces fertiles
- 09 Le parc, cœur du quartier
- 11 Parc des Piney
- 12 Main dans la main
- 13 Les jardins des vignes
- 14 Au fil de l'eau

## 5.4. 2<sup>e</sup> tour d'élimination

---

Le 2<sup>e</sup> tour d'élimination s'est tenu le lundi 4 mai et s'est déroulé comme suit :

- Analyse des projets retenus par groupe de compétences et
- Sur le site des Glariers, restitution en plénum des analyses par chaque groupe de compétences.

Après analyse approfondie des projets, le jury a délibéré et s'est prononcé de la manière suivante :

Les 3 projets suivants sont éliminés au 2<sup>e</sup> tour :

- 04 Traces fertiles
- 09 Le parc, cœur du quartier
- 11 Parc des Piney

Aucun projet éliminé au 1<sup>er</sup> tour n'est repêché.

## 5.5. Classement et attribution de prix

---

À l'issue de ses délibérations, le jury a décidé à l'unanimité de procéder au classement et à l'attribution des prix de la manière suivante :

|                                                           |                              |               |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------|---------------|
| 1 <sup>er</sup> RANG – 1 <sup>er</sup> PRIX :             | 13 Les jardins des vignes    | 30 000 CHF HT |
| 2 <sup>e</sup> RANG – 2 <sup>e</sup> PRIX :               | 12 Main dans la main         | 18 000 CHF HT |
| 3 <sup>e</sup> RANG – 3 <sup>e</sup> PRIX :               | 14 Au fil de l'eau           | 15 000 CHF HT |
| 4 <sup>e</sup> RANG – 4 <sup>e</sup> PRIX <i>ex aequo</i> | 04 Traces fertiles           | 7 000 CHF HT  |
|                                                           | 09 Le parc, cœur du quartier | 7 000 CHF HT  |
|                                                           | 11 Parc des Piney            | 7 000 CHF HT  |

## 5.6. Recommandations du jury

---

Le jury recommande au maître d'ouvrage d'adjuger le mandat d'étude et de réalisation aux auteur·e·s du projet n°13 Les jardins des vignes.

Les recommandations du jury, tant pour le projet lauréat que pour le MO, visent à affiner le projet et à en préciser la mise en œuvre :

- Densifier le végétal, tout en gardant des espaces ouverts ;
- Optimiser et vérifier le dimensionnement du stationnement et de l'écopoint ;
- Optimiser, redimensionner le bâtiment central pour améliorer son intégration ;
- Clarifier la programmation du rez-de-chaussée et des étages du dojo, pour différencier les usages publics des usages publics-privés et afin que sa volumétrie soit en adéquation avec l'espace du parc ;
- Requestionner l'implantation et la conception de la place de jeux principale, en rapprochant les groupes 0-6 et 6-12 et en s'éloignant des ados ;
- Intégrer les aménagements liés aux usages canins dès la conception ;
- Tester les usages/programmes par des prototypes et/ou pré-aménagements d'espaces types, éventuellement en coordination avec les habitants et les acteurs locaux ;
- Veiller à adapter le programme de l'UAPE et repositionner son aire d'implantation, trop proche du centre espagnol, afin que sa volumétrie soit en adéquation avec l'espace du parc ;
- Anticiper et améliorer les accès aux futurs bâtiments par le chemin de Chantegrive, en préservant les axes de mobilité douce. ;
- Améliorer les liaisons de mobilité douce ;
- Définir les étapes pour permettre une réalisation des aménagements dans le temps tout en garantissant la lecture claire et cohérente du projet global dès le départ ;
- Construire le réseau viaire et procéder en priorité et rapidement à la plantation des arbres majeurs.

## 5.7. Levée de l'anonymat

---

Le jury a ensuite procédé à la lecture des fiches d'identification des projets et a ainsi levé l'anonymat en suivant l'ordre de numération des projets, puis en suivant l'ordre de classement des projets primés.

## 5.8. Approbation du rapport du jury

---

### Présidente et membre professionnelle :

Sibylle André



### Membres professionnels :

Valérie Hoffmeyer

Marcel Jäggi

Rebecca Parisod

Marie-Paule Thomas



### Membres non-professionnels ou dépendants du MO :

Pierre Berthod

Edy Beney

Jennifer Genoud Epiney

Pierre Kenzelmann

Robert Métrailler

Laurence Salamin Rywalski



### Membres suppléants professionnels :

Valérie Cina

Michel Follonier

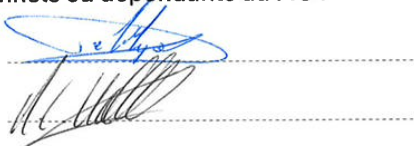
Céline Guibat



### Membres suppléants non-professionnels ou dépendants du MO :

Stéphane Delaloye

Richard Koller





## 6. Projets primés

---

|                                                                                                                               |                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 13 – Les jardins des vignes                                                                                                   | 1 <sup>er</sup> RANG – 1 <sup>er</sup> PRIX               |
| Auteur·e·s :<br>Uniola SA – Genève, Suisse /<br>Atelier Corso GmbH – Zurich, Suisse                                           |                                                           |
| 12 – Main dans la main                                                                                                        | 2 <sup>e</sup> RANG – 2 <sup>e</sup> PRIX                 |
| Auteur·e·s :<br>Forster paysages SA – Prilly, Suisse                                                                          |                                                           |
| 14 – Au fil de l’eau                                                                                                          | 3 <sup>e</sup> RANG – 3 <sup>e</sup> PRIX                 |
| Auteur·e·s :<br>Brodbeck roulet architectes associés SA – Carouge, Suisse                                                     |                                                           |
| 04 – Traces fertiles                                                                                                          | 4 <sup>e</sup> RANG – 4 <sup>e</sup> PRIX <i>ex aequo</i> |
| Auteur·e·s :<br>Officina del Paesaggio Sagl – Lugano, Suisse                                                                  |                                                           |
| 09 – Le parc, cœur du quartier                                                                                                | 4 <sup>e</sup> RANG – 4 <sup>e</sup> PRIX <i>ex aequo</i> |
| Auteur·e·s :<br>PSAU – Privileggio Secchi Architettura e Urbanistica – Milan, Italie                                          |                                                           |
| 11 – Parc des Piney                                                                                                           | 4 <sup>e</sup> RANG – 4 <sup>e</sup> PRIX <i>ex aequo</i> |
| Auteur·e·s :<br>X idées architecture sàrl – Sion, Suisse /<br>Taktyk – Paris, France /<br>Doggwiler architecte – Sion, Suisse |                                                           |



---

|                       |                                                                                                                   |                |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Bureau·x :            | Uniola SA                                                                                                         | Genève, Suisse |
|                       | Atelier Corso GmbH                                                                                                | Zurich, Suisse |
| Collaborateurs·trices | Mirjam Allkofer,<br>Simon Paulais,<br>Marc Delaunay,<br>Stefan Schöpfel,<br>Raymond Buillard,<br>Laurence Beuchat |                |

---

Le projet s'appuie sur une structuration de l'espace forte et cohérente, en lien avec le contexte viticole historique : après le travail dans les vignes, le jardin devient un espace de loisirs et de repos. Le dessin proposé est clair et lisible, avec un système viaire orthogonal qui traverse le site du nord au sud et propose des transversales est-ouest, en connexion avec les équipements publics et les quartiers voisins, notamment par les rues et accès existants. La trame végétale suit cette orientation est-ouest par une succession d'alignements et une ponctuation d'arbres majeurs isolés dans les espaces ouverts, qui intègre le parking comme un élément du parc. Les différentes strates de végétation ainsi que le choix des essences sont cohérents, avec des arbres majeurs structurants en limites du site, des arbres moyens dans les espaces de parc, des haies diversifiées pour offrir de bonnes conditions à la biodiversité en accompagnement.

Cette base d'une parfaite simplicité offre une grande liberté d'aménagement, dans l'espace comme dans le temps long : pour l'intégration de la végétation et des ambiances attendues, en alternant espaces ouverts et plantés, mais aussi pour les usages, ceux avec équipements, comme la place de jeux, ou sans, avec de grands espaces libres en prairie et gazon fleuri.

L'eau est abordée comme une composante précieuse et rare dans le contexte semi-aride sierrois. Sans mise en scène particulière hormis la noue de récolte en bas de parcelle, elle est néanmoins omniprésente à toutes les échelles du projet, toujours au service du vivant. Elle est en ce sens garante de la qualité écologique de la proposition. La noue de récolte au sud, outre son rôle technique, offre un milieu et une atmosphère spécifique, différente du reste du parc. Ce mode de gestion de l'eau est intimement lié à celle des revêtements de sol, qui sont cohérents avec les intentions énoncées.

Le projet requalifie le rapport à la rue du Mont-Noble en y offrant un espace public piéton avec la Place des Glariers, définie comme un large balcon sur le paysage. Elle apporte une dimension poétique à l'échelle territoriale. Ceci est possible grâce à la relocalisation du parking dans la trame générale du parc – parcelle qui pourrait, à terme, être rendue au parc dans le cas où la demande en stationnement se réduirait à l'avenir.

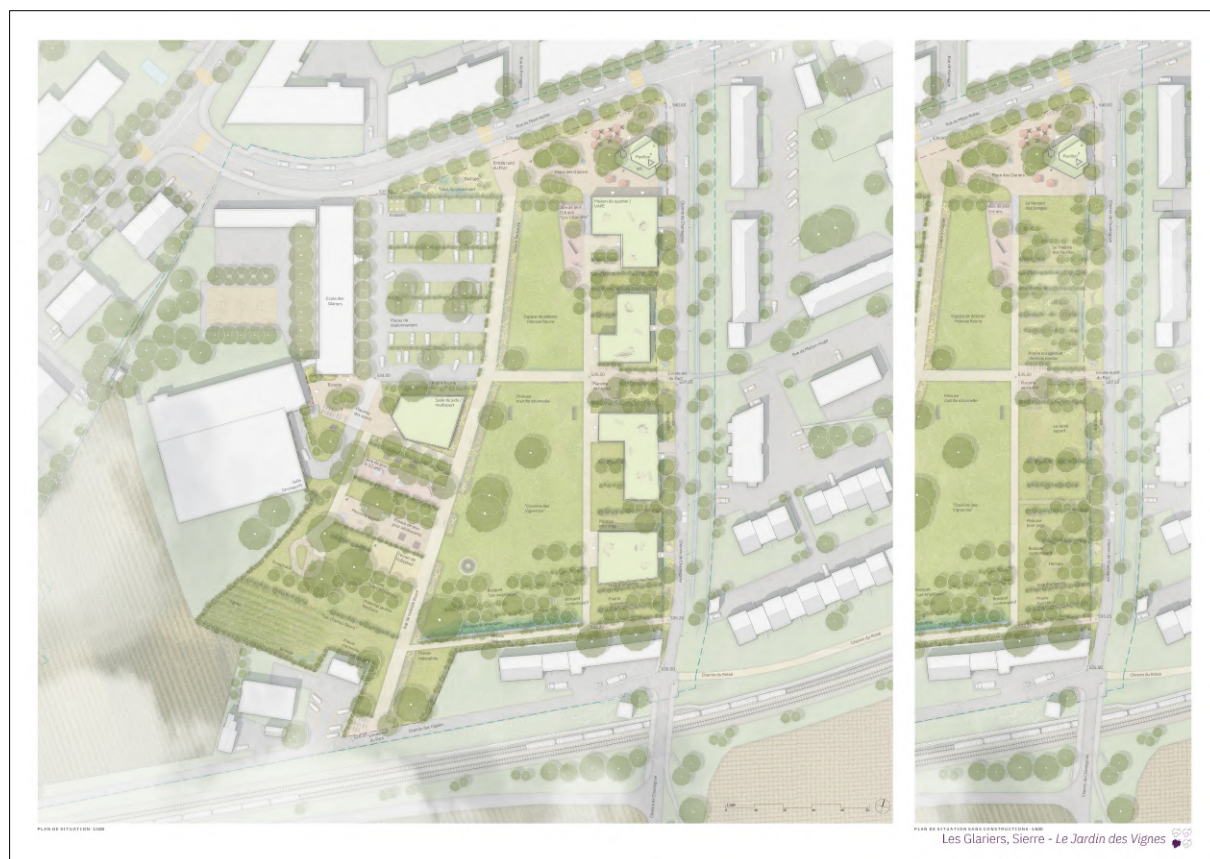
Le projet se distingue par la richesse et la finesse de sa programmation. Il propose une large palette d'usages — partage et rencontre, sport et activités physiques, jeux et enfance, événementiel, bien-être et repos — chacun formalisé par des ambiances et des matériaux spécifiques qui confèrent à l'ensemble une grande cohérence sensible et une lisibilité immédiate pour tous les publics. Les usages, variés et situés, sont aussi maîtrisés. Cela se lit notamment dans le positionnement de mobilier, qui traduit une vraie culture de l'espace public comme outil social. Tavolatas, bancs, tables différenciées : chaque dispositif crée les conditions d'une rencontre sans l'imposer, laissant aux usagers la liberté de s'approprier les lieux selon leurs pratiques et leurs rythmes. Cette approche s'avère particulièrement juste au regard du contexte du quartier, à forte demande cosmopolite et intergénérationnelle : le projet ne cherche pas à définir un usager type, mais à offrir une diversité de situations dans lesquelles chacun — enfants, adolescents, adultes, seniors, familles de cultures diverses — peut trouver sa place sans empiéter sur celle des autres.

Dans cette trame simple et rigoureuse, structurée par le réseau viaire et les plantations, une programmation plus fine des usages pourra être envisagée en collaboration avec les acteurs locaux — associations et écoles — grâce à des phases de test permettant une appropriation progressive des espaces.

Certaines limites subsistent : les plantations pourraient être encore densifiées pour augmenter l'ombrage et le confort, sans pour autant sacrifier les espaces ouverts. L'expression formelle des équipements publics (UAPE, dojo,...) et de la densification en limite est du site reste assez lourde et devra être affinée. Le volume central pressenti pour le dojo nécessite un redimensionnement, avec une réflexion à mener sur un rez-de-chaussée public pour enrichir les usages. Le volume de l'UAPE est très massif et trop proche du petit édicule des années 60 en tête de site.







---

|                       |                                                     |                |
|-----------------------|-----------------------------------------------------|----------------|
| Bureau·x :            | Forster paysages SA                                 | Prilly, Suisse |
| Collaborateurs·trices | Mathilda Dahlberg,<br>Michele Falco,<br>Jan Forster |                |

---

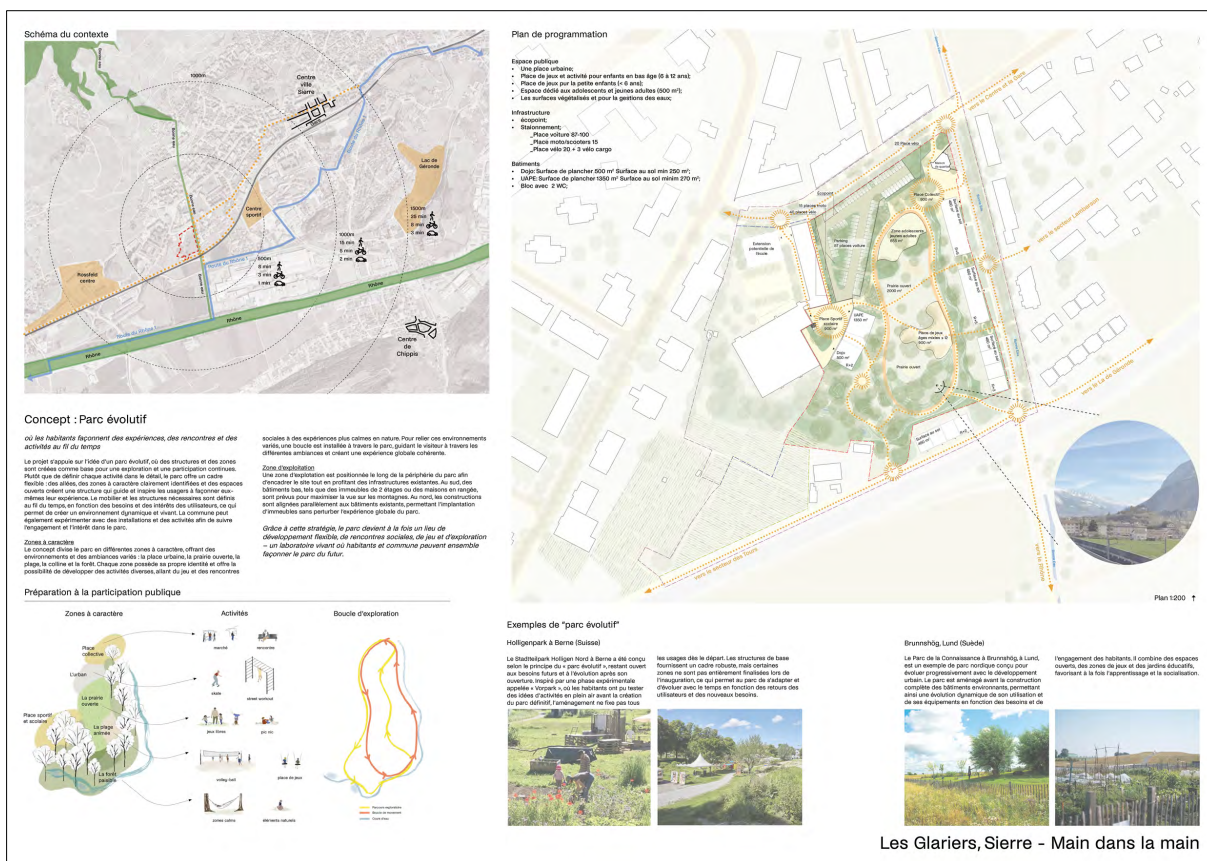
Le projet offre à première vue une lecture cohérente et unitaire d'un grand parc, avec une clairière active structurée par une lisière plantée et habitée, regroupant bâtiments, stationnement et activités. La diversité entre espaces structurés et plus libres est équilibrée et la boucle de parcours fonctionne pour la déambulation et pour l'enchaînement des programmes. L'idée d'un développement par phases, du plus petit au plus grand, est pertinente. Les usages se répartissent en six zones aux ambiances variées offrant une richesse d'appropriation.

L'implantation du bâti, notamment du dojo et de l'UAPE, est compréhensible et intéressante, mais elle est interrogée sur le plan qualitatif en raison des flux de circulation liés aux livraisons de la salle omnisports et de la future UAPE, ainsi que l'utilisation de l'espace public par des usagers spécifiques (personnes concernées par l'UAPE, membres des clubs sportifs...). Le principe d'un front bâti à l'est apparaît cohérent dans son schéma, notamment par sa capacité à accompagner la déclivité par le bâti, mais sa forme et son fonctionnement par rapport au parc et à la rivière peinent à convaincre. La lecture territoriale identifie les principaux vecteurs hydrologiques et axes de mobilité douce, mais elle n'en exploite pas pleinement le potentiel conceptuel. Elle soulève par ailleurs la question du rôle de la Bonne Eau : doit-elle être préservée comme axe structurant majeur ou faire l'objet d'une densification affirmant un front bâti face aux constructions existantes ?

Au fil de son analyse, le jury perçoit une forme de dispersion des différents programmes dans le parc, qui manquent d'ancrage. Cette boucle de promenade hésite à générer des espaces distincts entre dehors et dedans, entre parc intérieur et frange, entre espaces ouverts et plantés. La noue nord-sud suit son propre chemin au lieu de la renforcer. Le parking est traité pour lui-même dans une formalisation totalement étrangère au reste du parc. Le jury craint que ce geste n'ait finalement pas la force d'une véritable figure paysagère et porte le risque de créer un chapelet de programmes manquant de liens entre eux et que la boucle en devienne anecdotique.

Les accroches au contexte restent à préciser afin de mieux ancrer le projet dans son environnement – notamment le long de la rue du Mont-Noble dont le rôle de porte majeure sur le site n'est que partiellement retravaillé par rapport à la situation existante. Le positionnement des espaces dédiés aux adolescents au nord semble peu adapté. Enfin, certaines relations et transitions sont moins développées, laissant encore des aspects du projet insuffisamment aboutis.









---

|                       |                                                                                                            |                 |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Bureau·x :            | Brodbeck roulet architectes associés SA                                                                    | Carouge, Suisse |
| Collaborateurs·trices | Raphaël Bayle,<br>Mélina Errichelli,<br>Javier Jimenez,<br>Yanis Lachat,<br>Lucie Leblanc,<br>Clara Talbot |                 |

---

Le projet repose sur la création d'un microréseau hydrologique comme structure fondatrice, sous la forme d'une diagonale reliant la colline sud au quartier de la Maison Rouge à l'est. Ce geste urbain installe une mise en relation intéressante du parc avec son contexte. Dans le parc, le parcours est fluide et permet des programmes et des usages variés. L'accroche nord via la route du Mont-Noble ainsi que le lien avec le quartier de la Maison Rouge séduisent le jury, tout comme la qualité générale de la figure proposée.

Les usages envisagés sont riches et favorisent une réelle mixité pour des usagers de tous âges et cultures. La qualité programmatique et les ambiances envisagées sont développées avec soin.

La réflexion autour de l'eau évoque des liens avec l'identité régionale et s'inspire des îles glaciaires et des galets du Rhône. Toutefois, cette thématique manque de crédibilité au regard du climat semi-aride sierrois, parmi les plus secs du pays, et la présence importante de dispositifs d'eau à caractère ornemental interroge en termes de pertinence et de durabilité.

La composition végétale suit une logique d'îlots et de bouquets, avec une palette diversifiée évoquant différents milieux. Le parking, en revanche, échappe à cette logique et conserve une organisation très routière. Le jury déplore en particulier l'ampleur du stationnement, qui crée une coupure entre la rue du Mont-Noble et le parc, tout en conférant à cette rue un caractère peu attractif, largement bordé par des surfaces de stationnement.

L'idée d'une urbanisation intégrée au parc est intéressante mais complexe à gérer dans le temps. Les accès, les flux et la relation entre espaces publics et privés soulèvent plusieurs réserves. Le dimensionnement du parking paysager et du galet central apparaît excessif.







|                       |                                                                                   |                |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Bureau·x :            | Officina del Paesaggio Sagl                                                       | Lugano, Suisse |
| Collaborateurs·trices | Sophie Agata Ambroise,<br>Cinzia Capalbo,<br>Tommaso Sartorio,<br>Claudio Canello |                |

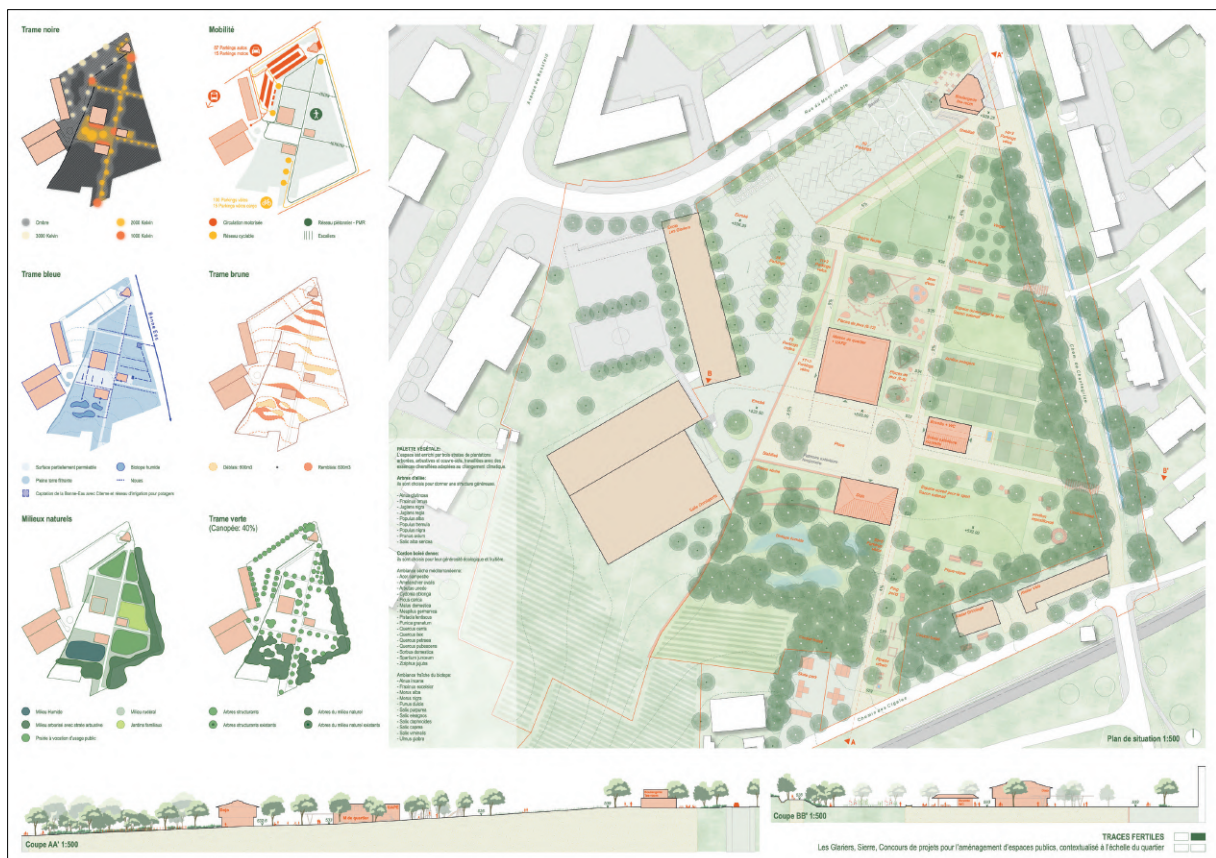
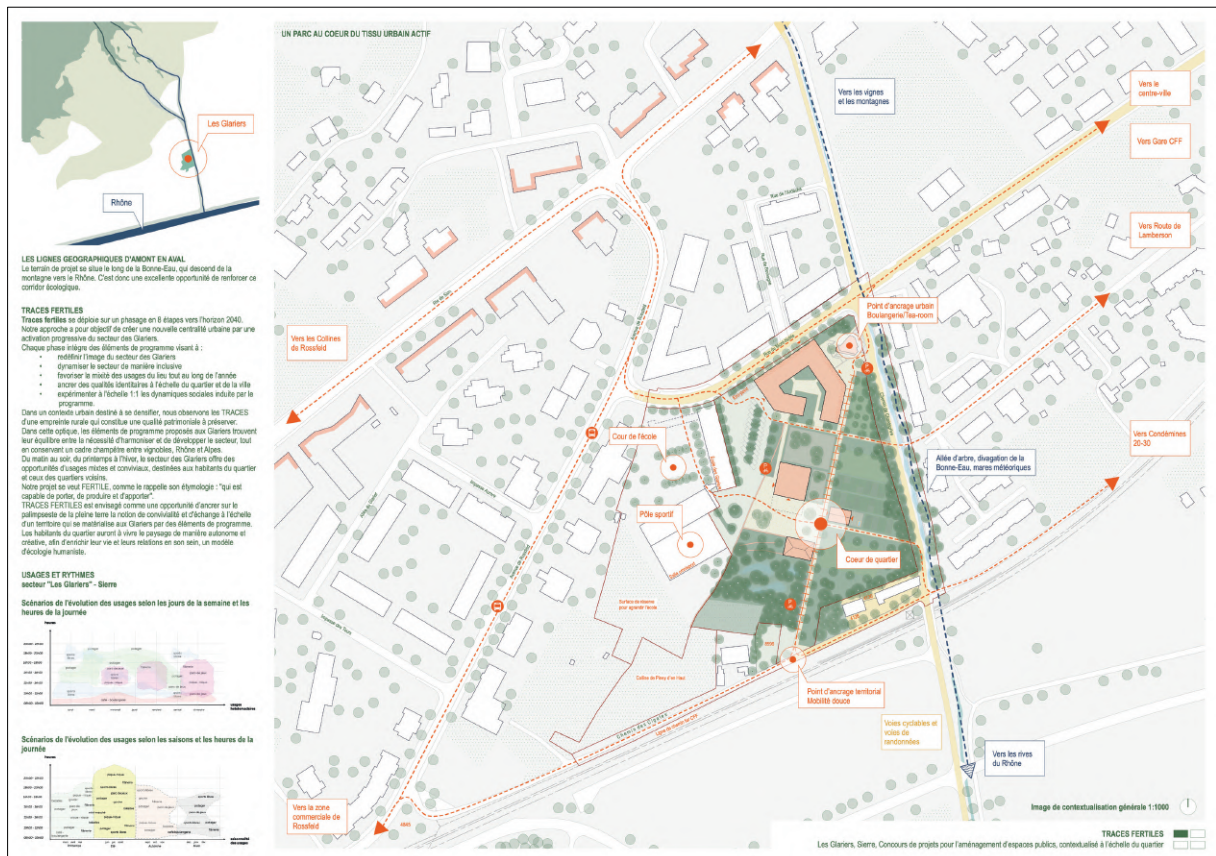
---

Le projet mise sur une centralité forte au cœur du parc, avec une place et des équipements publics concentrés à proximité des bâtiments scolaires et sportifs. La grande diagonale plantée, desservant la place au passage, constitue un élément structurant majeur de l'espace public, salué pour sa capacité à organiser le site. Le jury souligne également la qualité de la représentation graphique, claire et sensible, ainsi que l'attention particulière portée aux usages structurée autour de sept grandes thématiques.

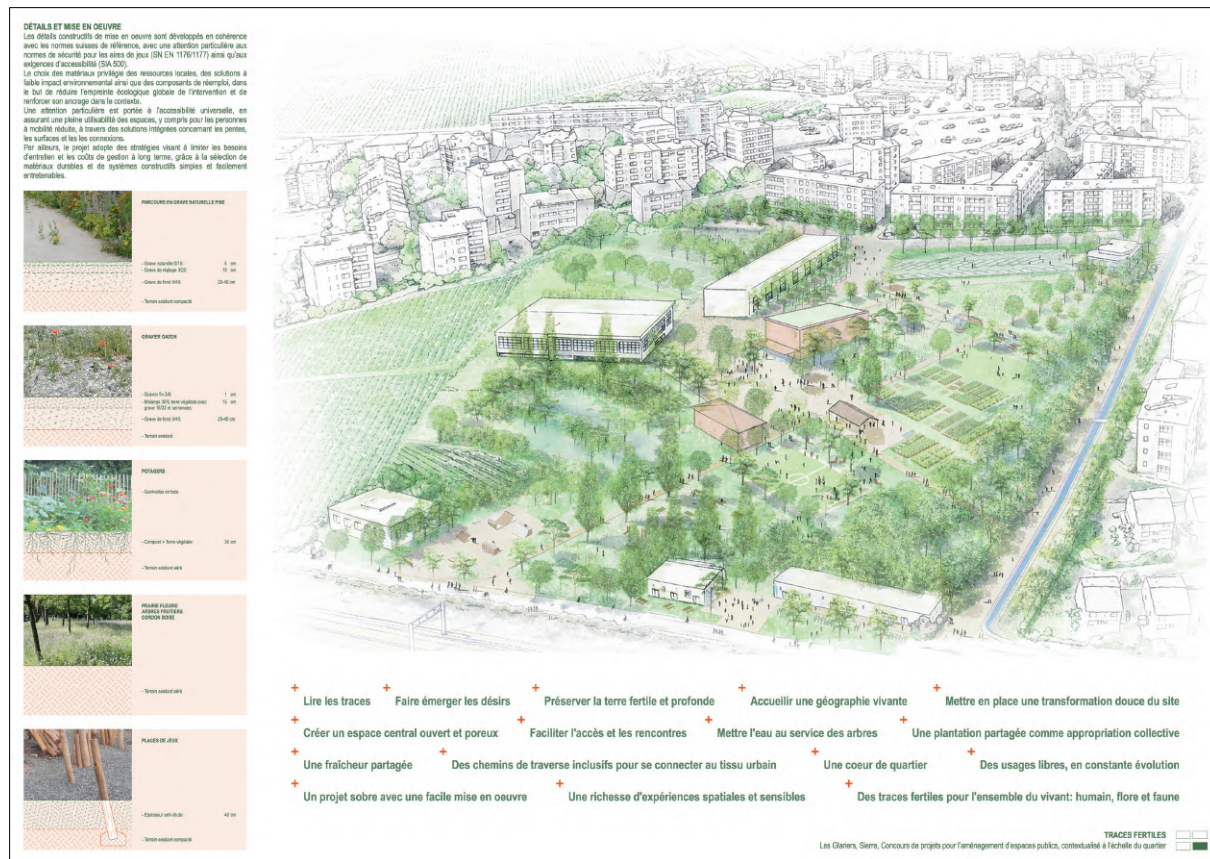
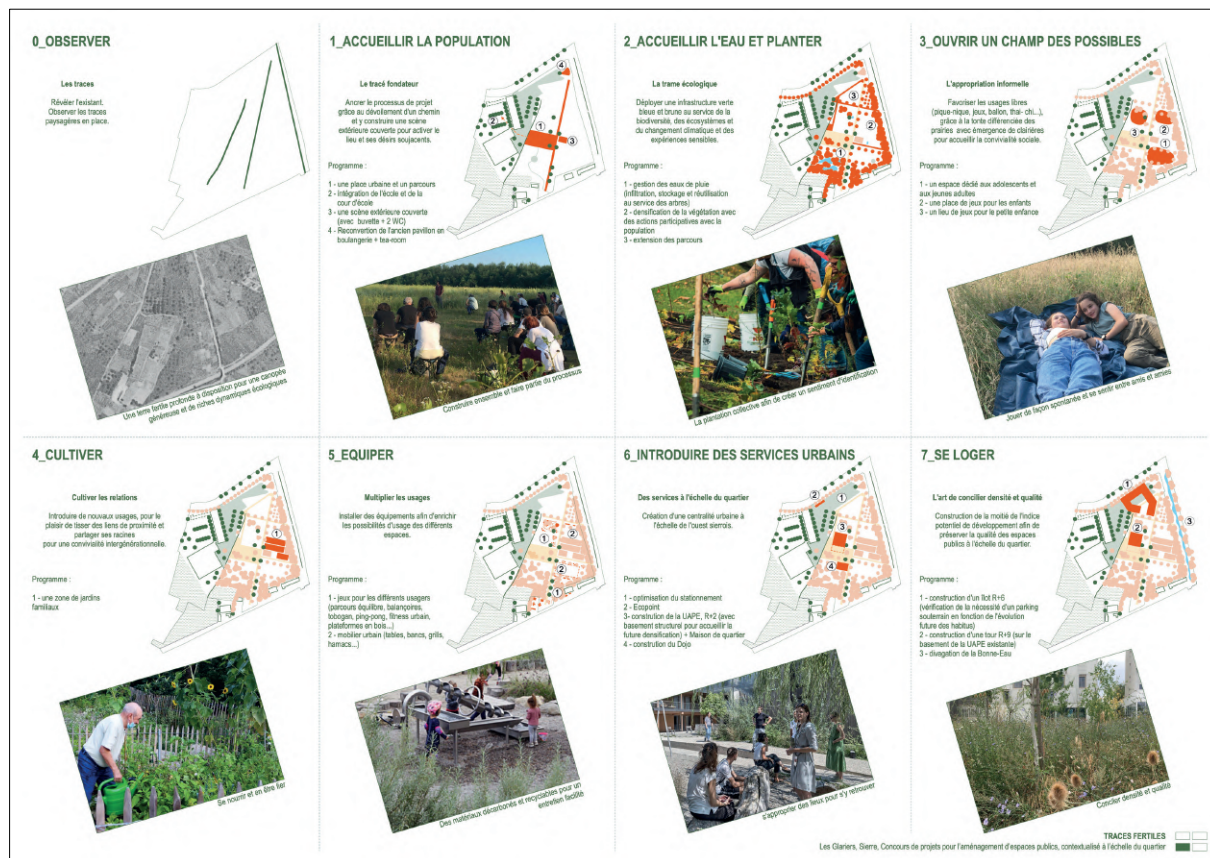
Si elle séduit par sa clarté, la position et la dimension de la place centrale soulèvent tout de même des interrogations en regard de l'équilibre de l'ensemble du projet, de son adresse et de sa connexion aux quartiers nord notamment. Le parking reste dominant dans la relation entre le parc et la rue du Mont-Noble dans cette première étape. Cette question de la relation du parc à ses usagers du quartier des Glariers est confirmée par la deuxième étape, qui propose un bâtiment qui se déploie en îlot semi-ouvert sur l'emplacement du parking. Ce volume a certes le mérite de créer un front de rue fort, mais il semble presque incongru dans sa forme et sa position pour le paysage et la visibilité du parc. Le parc semble « repoussé » derrière un front de parking ou de bâti.

Les intentions paysagères sont claires, avec une frange plantée à l'est et au sud qui structure fortement le site, de même que les plantations le long des axes de mobilité, qui renforcent l'existant en partant des différents milieux – humide, prairie « à usages », jardins familiaux, milieu rudéral. La canopée est annoncée à 40%, la méthode de gestion des eaux suggère un système de noues et une zone humide en bas de parcelle, ainsi qu'une captation sur la Bonne Eau pour les potagers. Ces éléments sont énoncés mais peu développés - thématiques pourtant centrales dans un projet de paysage, a fortiori dans le contexte sierrois, particulièrement touché par les enjeux climatiques.









|                       |                                                                                                          |               |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Bureau·x :            | PSAU – Privileggio Secchi Architettura e Urbanistica                                                     | Milan, Italie |
| Collaborateurs·trices | Nicolò Privileggio,<br>Manuel Clasadonte,<br>Beatrice Nacci,<br>Claudia Nosedà,<br>Marialessandra Secchi |               |

---

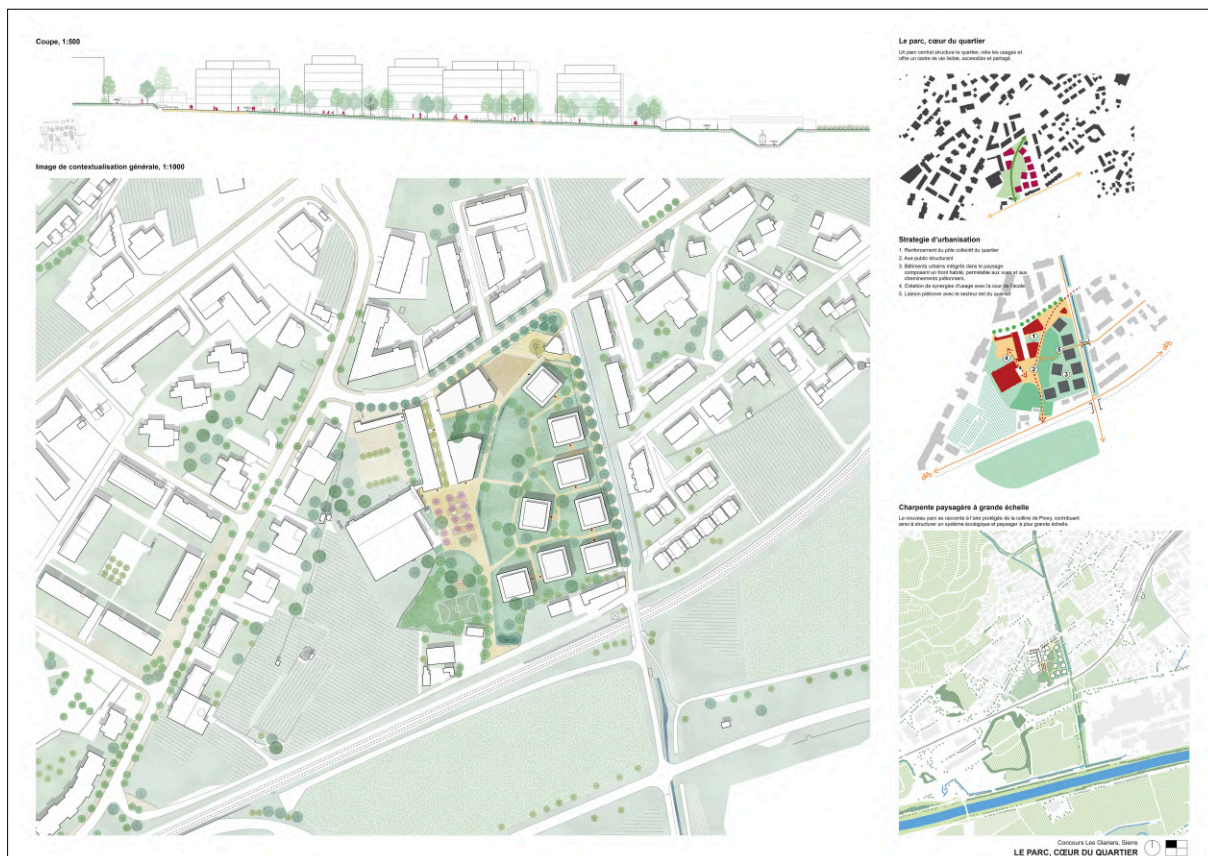
Le projet présente une qualité conceptuelle et urbaine solide, fondée sur une structuration claire des espaces publics, en deux pôles en lien avec le parcellaire existant : un espace côté rue du Mont-Noble, et un autre vers la zone d'entrée de la salle omnisport. L'axe diagonal, élément structurant majeur, s'épaissit selon les programmes et relie le centre espagnol au nord aux vignes au sud, assurant une organisation cohérente et lisible. L'intégration dans le tissu urbain est globalement maîtrisée, avec une bonne accroche au quartier dans les deux phases, et une entrée affirmée au nord. Le travail et la position de l'accroche nord sont salués, même si l'aménagement et la programmation de cet espace manquent de définition. De manière générale, les usages ne sont pas clairement identifiés.

L'espace au nord propose un équipement public qui absorberait le parking dans son sous-sol. Le jury relève que le fait d'enterrer le parking, non réversible, coûteux sur le plan financier et écologique, ne figurait pas dans le cahier des charges et n'est pas souhaité.

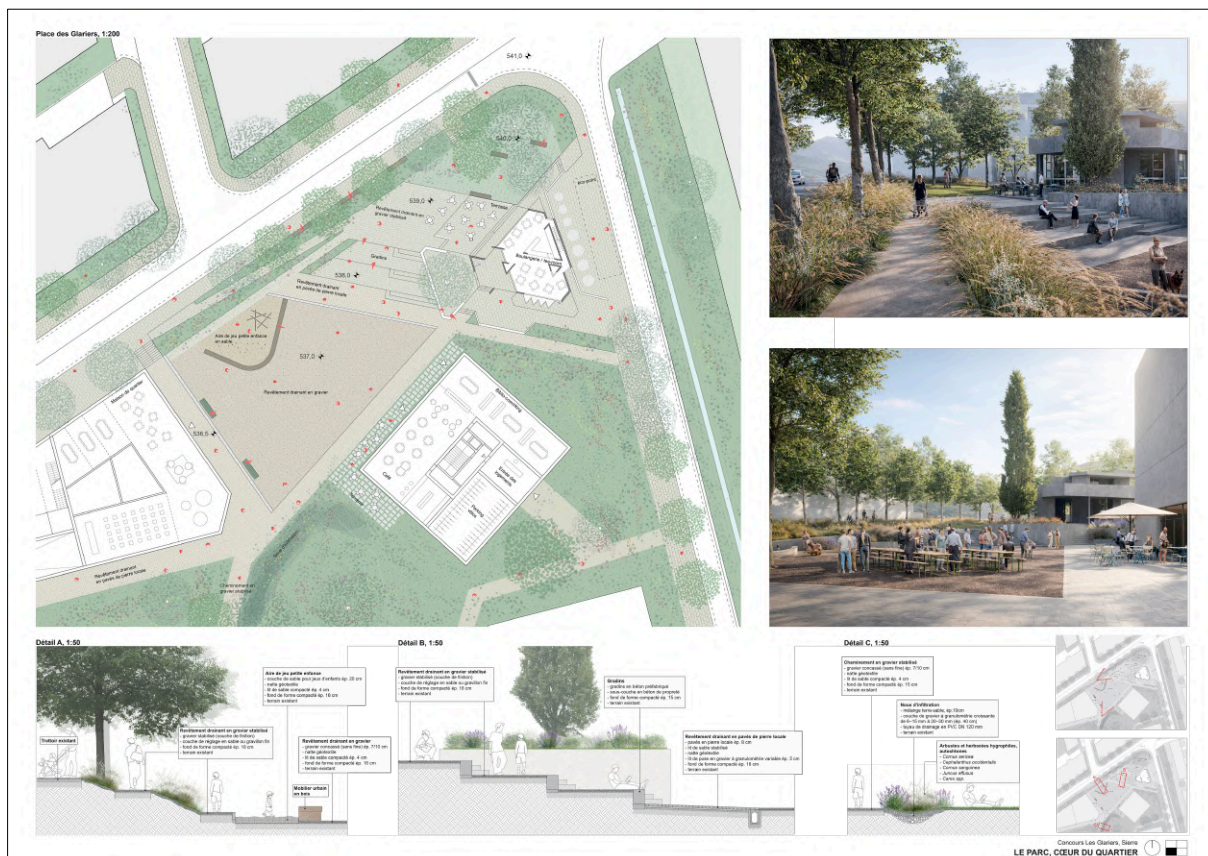
Sur le plan paysager, le projet travaille avec la topographie, par des terrasses là où elles semblent nécessaires. Celles de la place sud, au niveau de la place de jeux, soulève des interrogations : elle complique les circulations, peut restreindre certains usages en les compartimentant et augmente passablement le coût de l'aménagement, sans réelle plus-value. La composition végétale reste sommaire. Elle n'a pas de force structurante ni pour contenir l'urbanisation, ni pour définir une ambiance de parc. La gestion de l'eau est réduite à des taux d'infiltration, sans lien fort avec le sol et le végétal, ou avec le bâti.

Le développement envisagé, avec des bâtiments ponctuels insérés dans le parc, semble a priori intéressant pour le phasage progressif et pour la qualité imaginée d'habiter le parc. L'expérience montre que les nécessaires accès à chaque plot, d'urgence notamment, et la construction d'un grand parking souterrain anéantiraient la perception et l'existence même du parc mentionné dans le titre du projet. Celui-ci s'apparente dès lors plus à un plan de lotissement qu'à un projet de parc de quartier.











---

|                       |                                                                                                                              |               |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Bureau·x :            | X idées architecture sàrl                                                                                                    | Sion, Suisse  |
|                       | Taktyk                                                                                                                       | Paris, France |
|                       | Doggwiler architecte                                                                                                         | Sion, Suisse  |
| Collaborateurs·trices | Pauline Bertin,<br>Sébastien Penfornis,<br>Astrid Woodruff,<br>Virginia Tinacci,<br>Manon Deck-Salbon,<br>François Doggwiler |               |

---

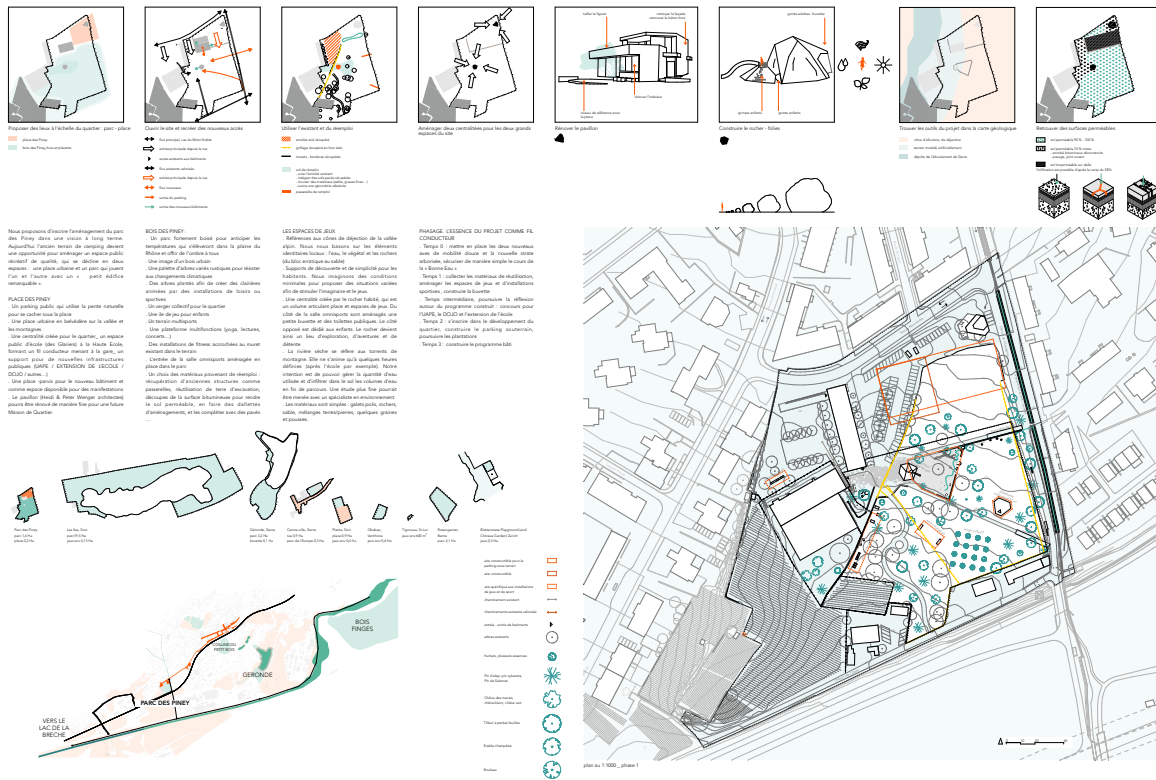
Le projet développe une approche où le paysage devient support d'usages, avec une trame viaire rayonnante à partir de la place centrale. Ces chemins desservent les programmes implantés dès la première phase, en lien avec les équipements existants et assurant les connexions à l'échelle du quartier. L'intégration dans le tissu urbain reste toutefois partielle : l'entrée nord, pourtant stratégique, est insuffisamment développée dans la première étape et reportée à une phase ultérieure, ce qui fragilise la cohérence d'ensemble. Dans la deuxième phase, cette entrée nord prend la forme d'un vaste plateau majoritairement minéral dont la fonction et les possibilités d'appropriation apparaissent incertaines.

Sur le plan paysager, la composition végétale propose des typologies variées, un verger, des arbres majeurs autour de l'existant, avec des pins, tilleuls, érables champêtres, chênes. Leur organisation reste cependant peu définie et un peu lâche, insuffisamment structurante pour un parc dont une partie pourrait être construite à l'avenir. La rivière sèche et les séquences autour de l'eau mise en scène sont séduisantes au premier abord, mais elles semblent peu réalistes dans la région sierroise, particulièrement sèche. La ressource eau, du fait de sa rareté, mériterait un traitement moins ornemental et mieux orienté vers les sols et les plantations.

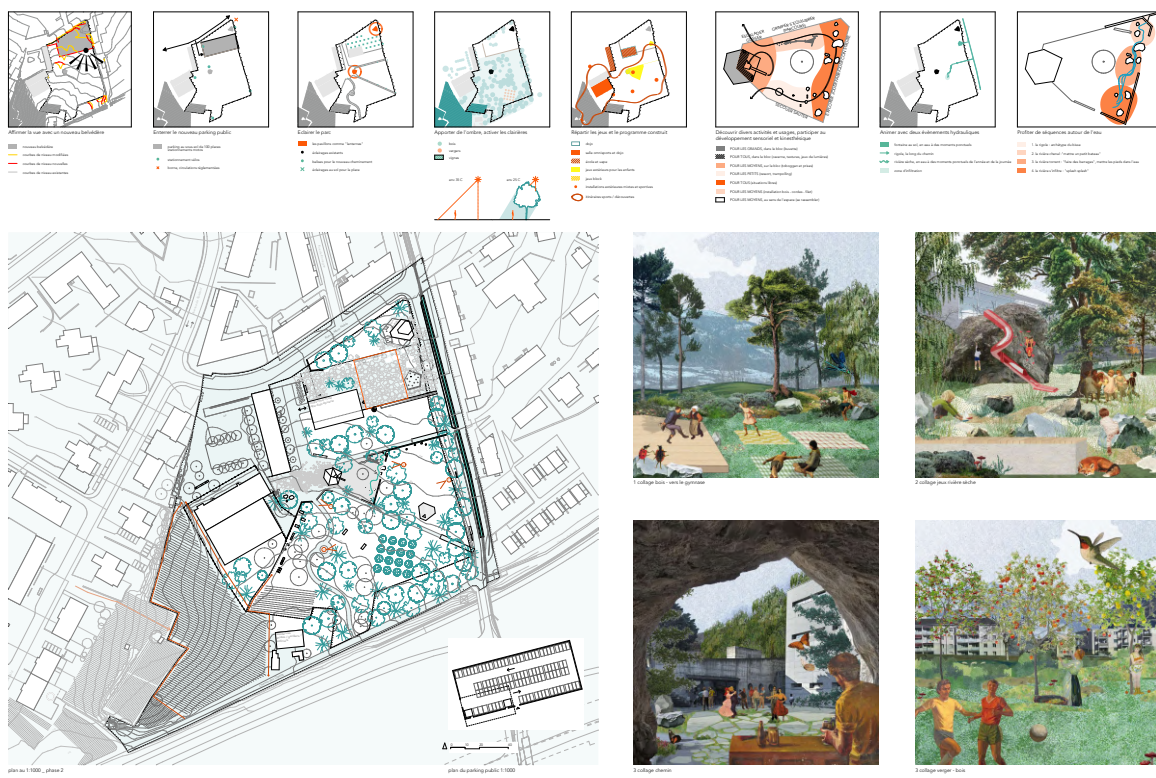
La diversité des usages est appréciée, de même que le travail sur la pente, qui offre un potentiel de balcon sur le grand paysage. Toutefois, la continuité des espaces dès la première étape reste fragile.

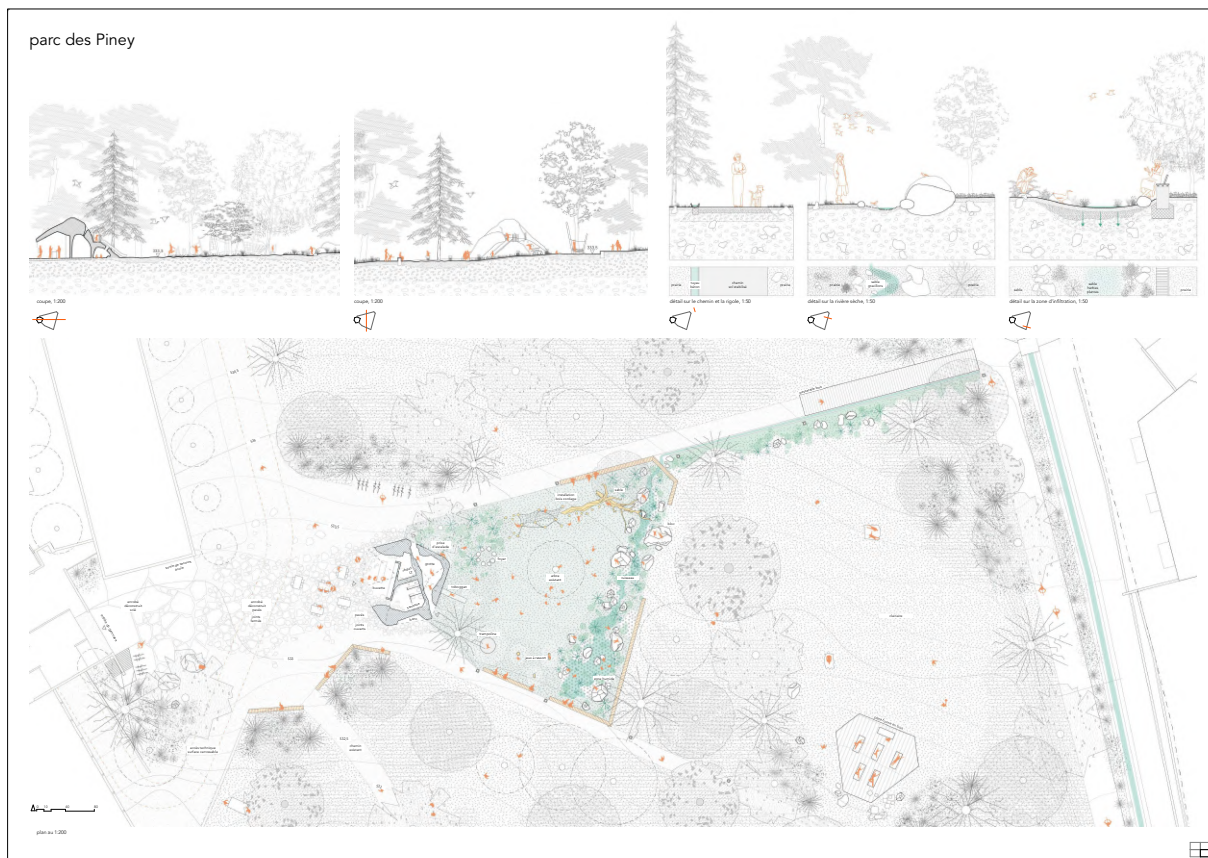
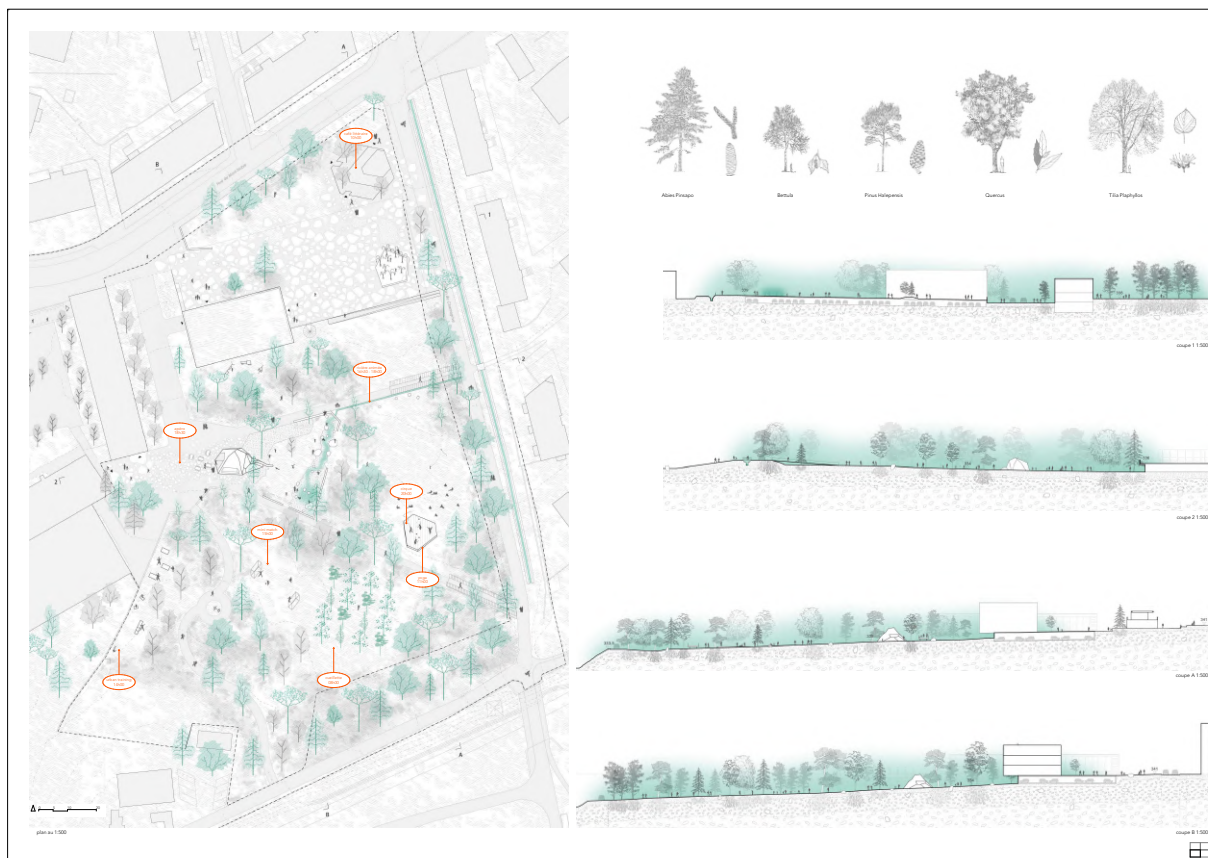
La mise en œuvre du bâti en deuxième étape dépend fortement de la réalisation d'un parking souterrain qui, bien que tirant parti de la pente, conditionne l'implantation future du programme, dont la position interroge. Par ailleurs, la réserve destinée à une future zone bâtie apparaît sous-dimensionnée et pourrait créer une rupture marquée entre le tissu urbain au nord et le parc au sud.

## parc des Piney



## parc des Piney







## 7. Projets non primés

---

## 01 – Le haricot urbain, Parc de la Bonne Eau

Bureau-x :

Chaves Bidermann

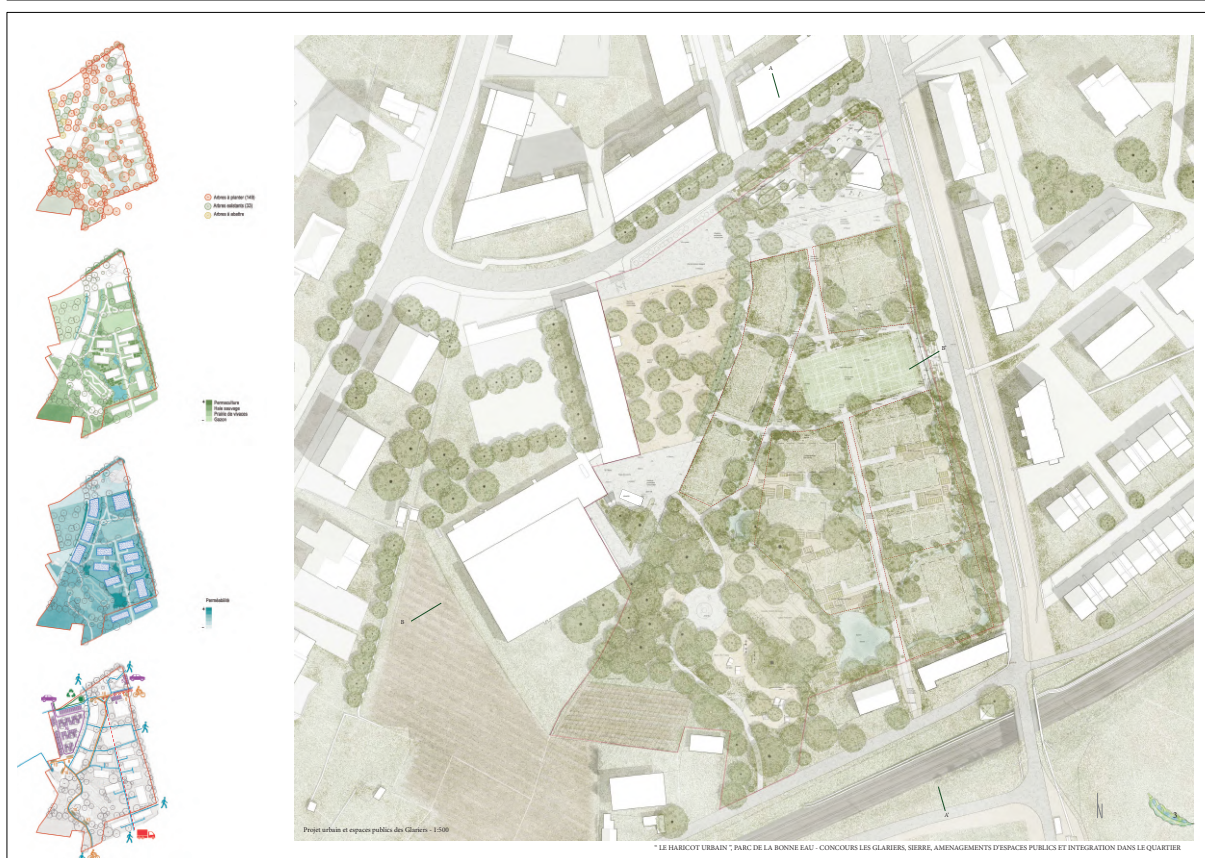
Bâle, Suisse

Atelier Point de vue

La Chaux-de-Fonds, Suisse

Collaborateurs-trices

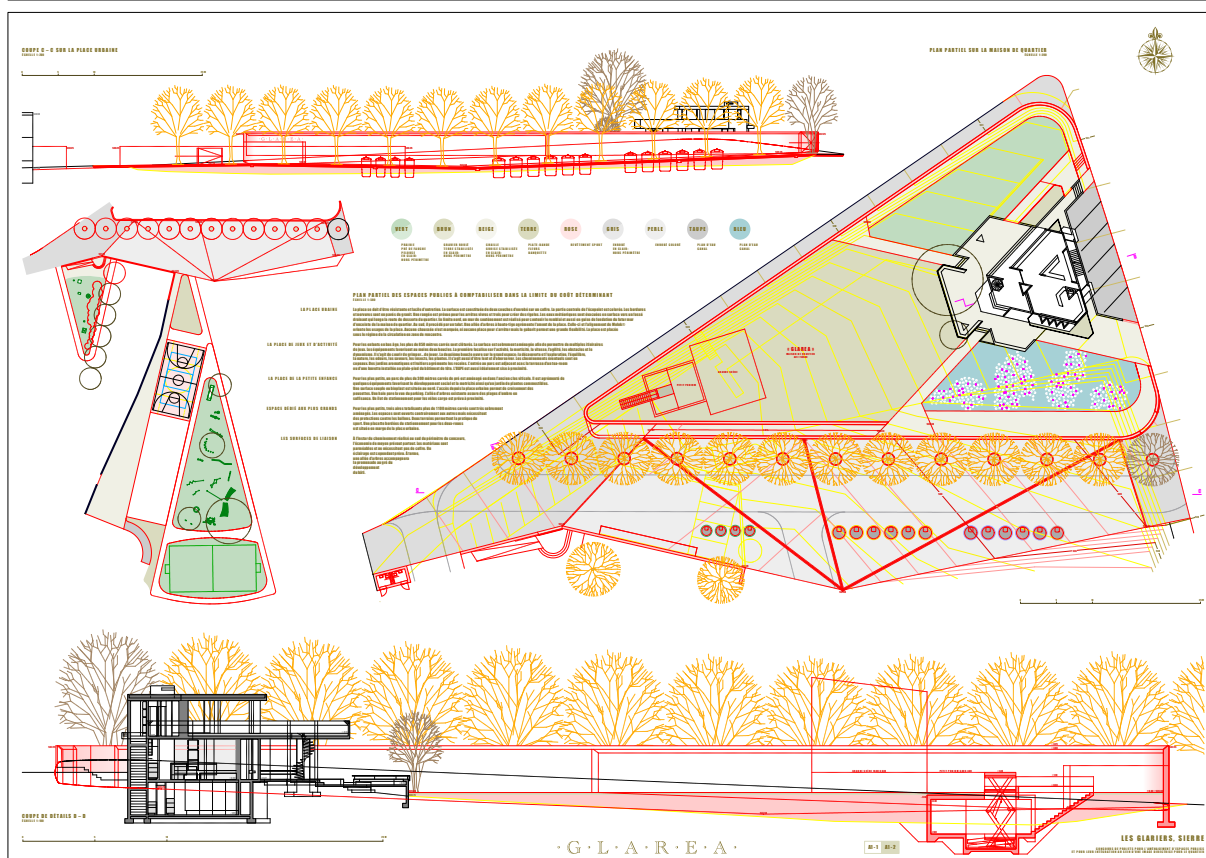
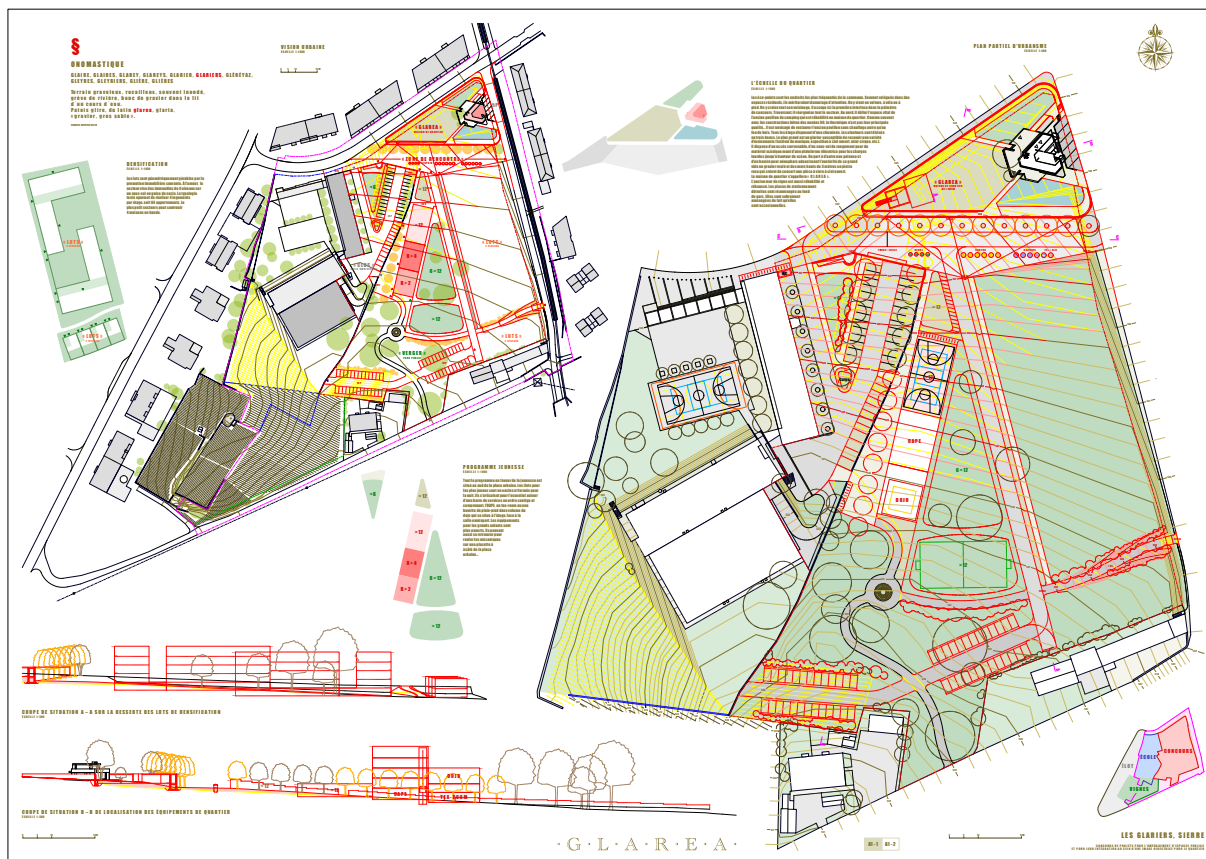
Miguel Angel Chaves Gentil, Matthias Biedermann, Ramón Villareal Salas, Kevin Merino





Bureau-x : Antoine Voisard  
Collaborateurs·trices : Antoine Voisard

Porrentruy, Suisse



|                       |                                 |                 |
|-----------------------|---------------------------------|-----------------|
| Bureau·x :            | Atelier David Dang Architecture | Colombes, Paris |
| Collaborateurs·trices | David Dang                      |                 |

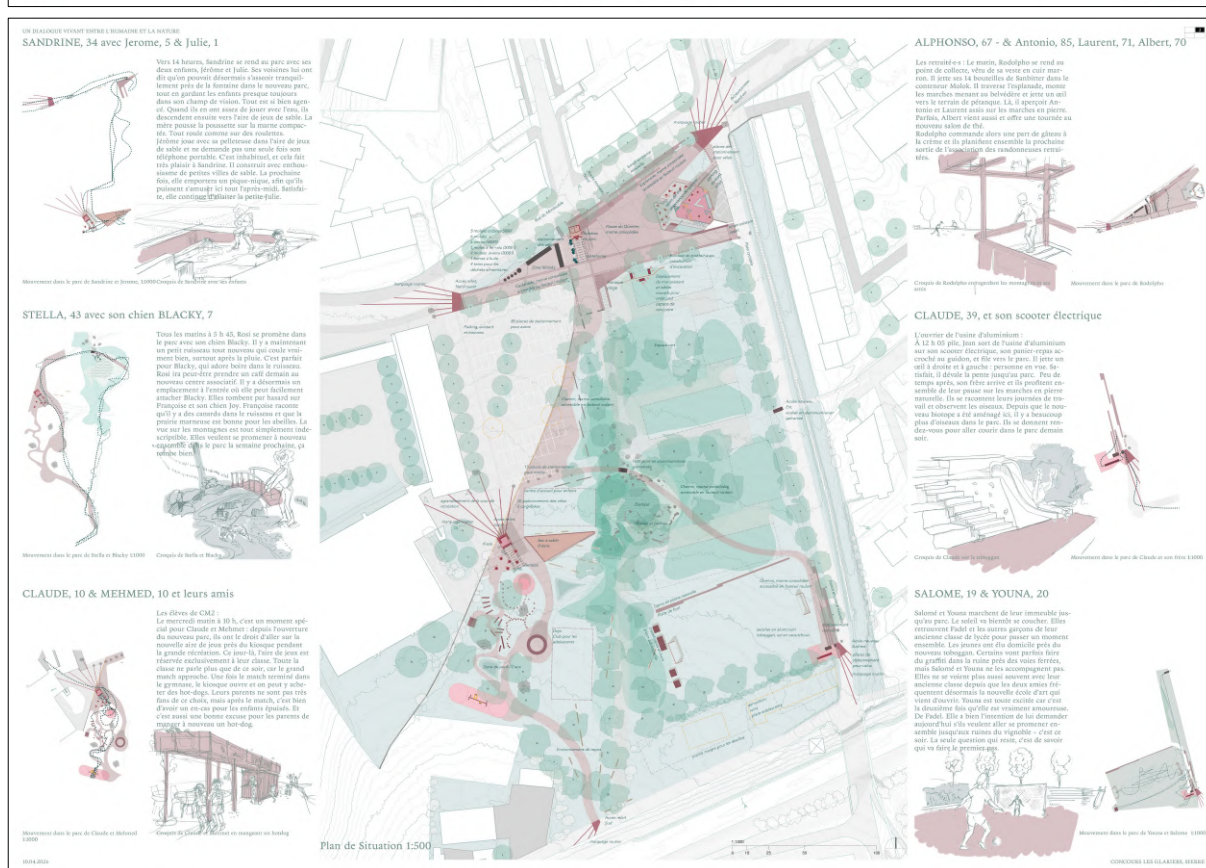








|                       |                                                                |               |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------|---------------|
| Bureau·x :            | Birbaum Architektur                                            | Berne, Suisse |
|                       | Studio AIM                                                     | Berne, Suisse |
| Collaborateurs·trices | Alexej Birbaum, Florian Dervishaj, Angélique Imogen Macpherson |               |

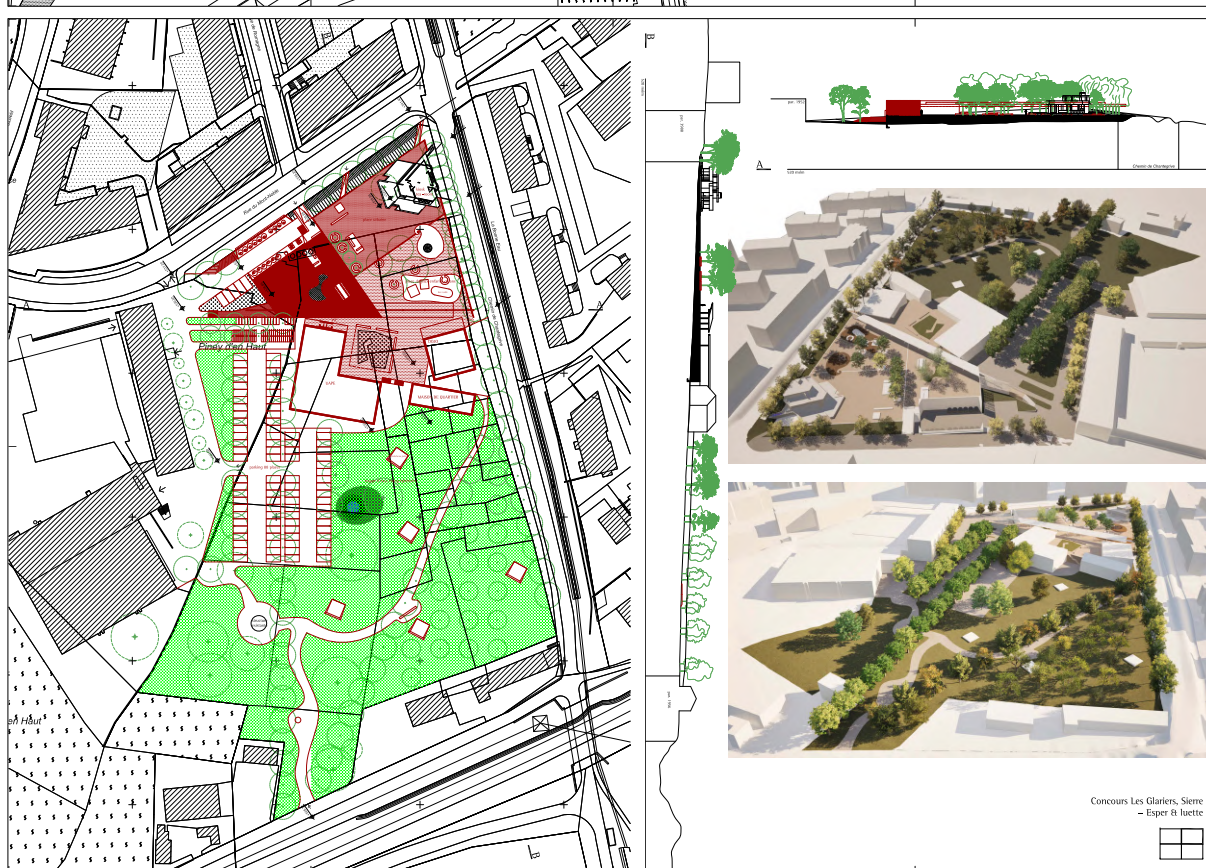




|                       |                       |                             |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Bureau-x :            | Atelier Civiliti Inc. | Montréal, Canada            |
|                       | Maud Thery El         | Montferrier-sur-Lez, France |
| Collaborateurs-trices | Pas indiqué           |                             |









Bureau-x :

Arch. Emmanuele Colombo

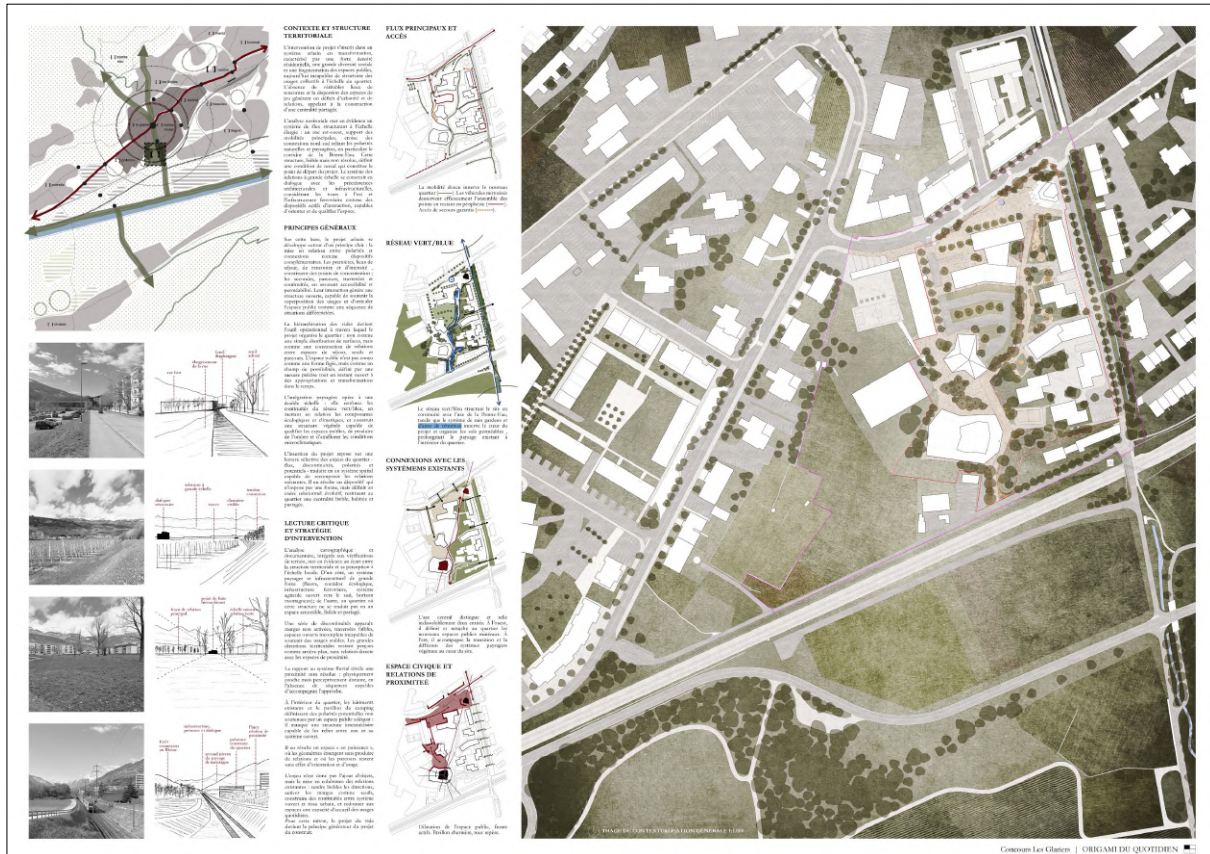
Mariano Comense, Italie

Arch. Paolo Molteni

Cantù, Italie

Collaborateurs·trices

Pas indiqué





Bureau-x :

L'atelier DEV

St-Gilles, Belgique

Collaborateurs-trices

Pierre Escobar, Julien Deloffre, Mauricio Chavez, Jan Geks



## LE STRIP, un jardin secret pour les Glariers

## Introduction

Le projet des Glariers s'appuie sur une lecture attentive d'un tissu urbain hybride, caractérisé par une juxtaposition d'édifices ouverts (logements, stationnements et fragments de paysage). Plutôt que de transformer radicalement cette situation, la proposition en révèle les potentiels et s'inscrit dans la logique existante.

Dans la continuité de l'écologie de « construire la ville par le vide », le projet organise le bâti en périphérie du site afin de libérer un vaste cœur d'îlot. Ce dernier prend la forme d'un parc intérieur, à la fois ouvert et protégé, accessible grâce à une porosité fine entre les bâtiments. Les éléments existants, comme l'école et la salle de sport, sont intégrés à cette composition et participent à l'activation de cet espace central.

Entièrement dédié aux mobilités douces, ce cœur d'îlot est structuré par un élément fédérateur : le « strip ». Cette bande active organise une diversité d'usages, allant des espaces de repos

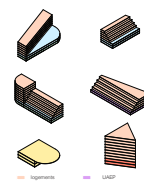
arborés aux zones de jeux, en passant par des jardins fleuris et des espaces pour adolescents. Une diagonale traverse le site, reliant les mobilités existantes à une nouvelle place urbaine animée par des programmes actifs.

Le strip est conçu comme un espace ponctuel, fondé sur une stratégie de matériaux naturels (grès, sable stabilisé) et de sols perméables favorisant l'infiltration des eaux. Les stationnements sont reliés en périphérie, facilitant les accès tout en libérant le parc.

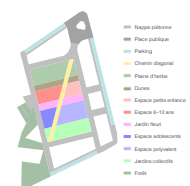
Enfin, une attention particulière est portée à l'arborisation : les arbres existants sont conservés ou déplacés si nécessaire, complétés par de nouvelles plantations inscrites dans le corridor écologique communautaire.

Le projet propose ainsi un quartier structuré autour d'un espace commun fort, conciliant usages, paysage et qualité de vie.

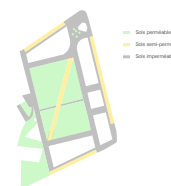
## Programmation bâtis



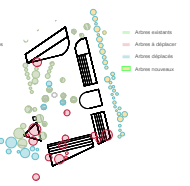
## Flux et usages



## Sols et gestion des eaux pluviales



## Concept d'arborisation



|                                                |                                                                                                                                                   |                                            |                                                                   |                                |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| LE STRIP<br>un jardin secret pour les Glariers | Concours de projets pour l'aménagement d'espaces publics, contextualisé à l'échelle du quartier<br>Maître d'ouvrage du concours : Ville de Sierre | Image de contextualisation générale 1:1000 | Introduction du projet, diagrammes programmatiques et conceptuels | 10.04.2026<br>plan d'affichage |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------|



|                                                |                                                                                                                                                   |                                   |                                |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| LE STRIP<br>un jardin secret pour les Glariers | Concours de projets pour l'aménagement d'espaces publics, contextualisé à l'échelle du quartier<br>Maître d'ouvrage du concours : Ville de Sierre | Plan des espaces publics au 1:500 | 10.04.2026<br>plan d'affichage |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|